

Manuel d'utilisation du logiciel

ARCAⁿH

Applicatif pour la Réalisation de la
Comptabilité Analytique Hospitalière

Version 2018

Champs MCO, SSR et HAD



Table des matières

Copyright©	3
Préambule	3
Configuration requise.....	4
Présentation générale du logiciel.....	5
1. Paramétrage.....	6
1.1. Les fonctionnalités disponibles	6
1.2. Les formats d'imports	7
1.3. Identification et gestion des établissements	8
1.4. Paramétrage des sections.....	9
1.4.1. Sections d'hospitalisation MCO	9
1.4.2. Activités spécifiques MCO.....	10
1.4.3. Sections HAD.....	12
1.4.4. Sections d'hospitalisation SSR.....	13
1.4.5. Activités spécifiques SSR.....	14
1.4.6. Consultations et soins externes.....	18
1.4.7. Sections médico-techniques.....	19
1.4.8. Sections Logistique et Gestion Générale.....	20
1.4.9. Sections Logistique Médicale.....	21
1.4.10. Structure.....	21
1.4.11. Budgets annexes.....	22
1.4.12. Sections paramétrées par défaut.....	22
1.4.13. Autres sections.....	23
2. Traitements ENC: Correspondance des SA	24
2.1. Quand réaliser cette phase ?.....	25
2.2. Réaliser la correspondance manuellement	25
2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier	26
3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur.....	28
3.1. La génération du classeur et les éléments généraux	28
3.1.1. La génération du classeur	28
3.1.2. Les éléments généraux du classeur.....	29
3.1.3. Comment remplir le classeur ARCAH? Saisie ou import	30
3.1.4. Les formats d'Import	31
3.2. Les onglets du classeur.....	32
3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives	32
3.2.2. Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude	33
3.2.3. Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires	36
3.2.4. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail.....	38
3.2.5. Onglet «3-SA » :.....	40
3.2.6. Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles	42
3.2.7. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	43
3.2.8. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours	46
3.2.9. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité.....	47
3.2.10. Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC	48
3.2.11. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA	49
3.2.12. Onglet « Contrôles ».....	50
4. Traitements ENC : export vers ARAMIS	52
5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme.....	53
5.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée	53
5.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme.....	53
5.3. Envoi du panier vers la plateforme.....	55
6. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support	55
6.1. Paramétrage de l'application	55
6.2. Travailler en réseau	56
6.3. Problèmes connus.....	57
6.3.1. Au lancement de l'application	57
6.3.2. A la connexion de la plateforme	57
6.4. Support.....	58

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCAⁿH appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

Préambule

Depuis 2014, le logiciel ARCAⁿH (Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière) devient l'outil unique permettant de remplir les études nationales de coût (ENC) quel que soit le champ concerné.

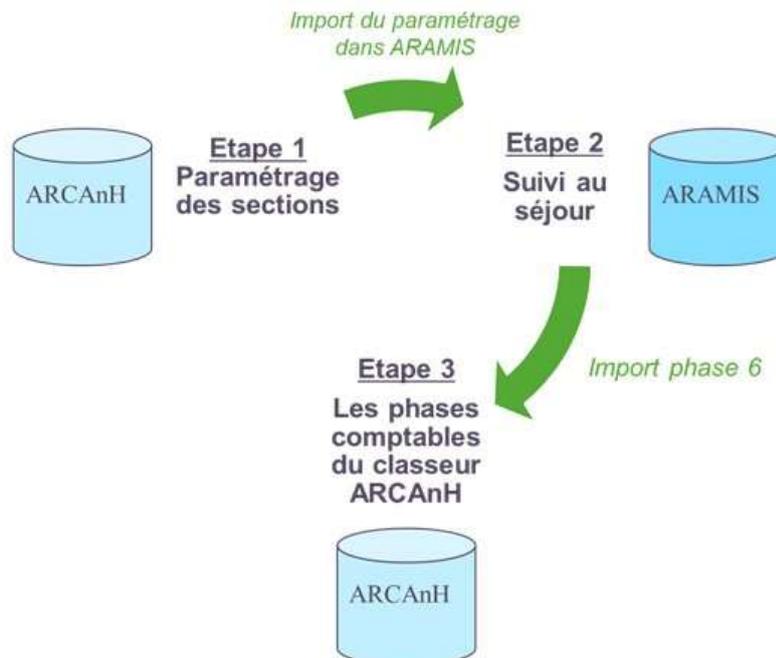
Le logiciel permet aux établissements réalisant plusieurs ENC de n'effectuer qu'un seul paramétrage et qu'un seul classeur permettant la réalisation des phases de comptabilité analytique.

De ce fait, dans le menu de gauche, vous verrez apparaître toutes les sections paramétrables possibles quelle que soit l'ENC MCO, SSR ou HAD.

Enfin, les terminologies de la phase paramétrage ont été modifiées afin de permettre un rapprochement, à terme, entre les outils de l'ENC et du RTC (Retraitements comptables pour les établissements DAF/ ex-DGF).

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

Le lien entre les logiciels ENC ARCAⁿH et ARAMIS est décrit ci-dessous



L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- **L'étape de paramétrage** au cours de laquelle est défini le découpage analytique de l'établissement en sections. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique de l'ENC. Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur (classeur ENC) configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des **phases comptables** de la méthodologie ENC.

Configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systemes d'exploitation pris en charge ⁽¹⁾ :

- Windows 7 SP1, Windows 8, Windows 10
- Windows Server 2008, Windows Server 2012, Windows Server 2016

⁽¹⁾ Liste des systèmes d'exploitations sur lesquels l'application a été testée.

Prérequis logiciel:

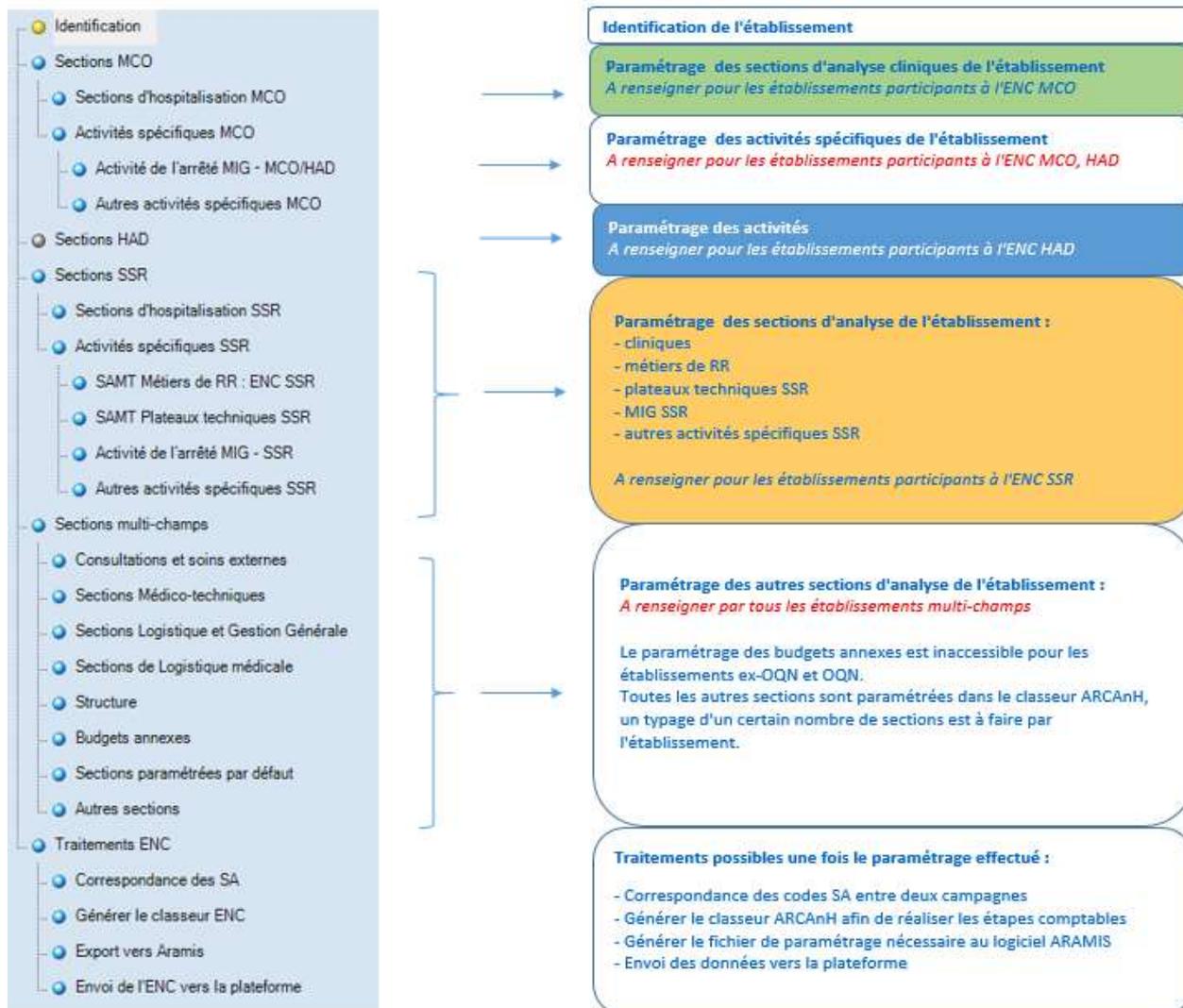
- Microsoft .NET Framework 4.6.1 (ou supérieur) :
- <https://www.microsoft.com/fr-fr/download/confirmation.aspx?id=49982>
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

ATTENTION : le logiciel ARCAH est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données du logiciel sont stockées par défaut sur le poste mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « [Paramétrage du répertoire de données](#) ».

Présentation générale du logiciel

Le logiciel s'ouvre sur une première fenêtre dont chaque rubrique est décrite ci-dessous. Elles seront détaillées dans la suite du manuel.



1. Paramétrage

Le paramétrage est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables via le classeur du tableur. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Définir la liste complète des sections d'analyse ;
- Définir la liste des autres sections (logistique médicale, activités hors ENC, MIG, budgets annexes).

Dès lors que les sections d'analyse ont été paramétrées, il faut générer le classeur ARCAH et renseigner les UO pour chacune des SAMT (tous types) et SPE SSR paramétrées.

Il est ensuite possible de générer le fichier à importer dans le logiciel ARAMIS en réalisant l'export vers ARAMIS (voir ci-dessous).

1.1. Les fonctionnalités disponibles

 : Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

 : Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

 : Après avoir saisi manuellement les données, ce bouton permet d'enregistrer les données

 : Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification

 : Ce bouton permet

- de générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur 
- d'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur 

 : Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en annexe 1.

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point ou de la virgule comme séparateur de décimales

1.2. Les formats d'imports

L'ensemble des formats d'imports sont décrits dans le « [guide des outils](#) » publié sur le site de l'ATI dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

Ce guide indique notamment que les données peuvent être importées sous le format suivant :

- Tous les fichiers sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée des logiciels ARCAH-ENC et ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « ; ».
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « . » et le « , » sont acceptés pour les décimales.
- Les numéros de SA sont à transmettre sans les points (exemple : 934.792.2 doit apparaître dans les fichiers en 9347922).
- Selon les fichiers, pour une valeur manquante, le champ peut être mis à vide. Si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs.
- Les dates sont au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA

1.3. Identification et gestion des établissements

La fenêtre « **Identification** » se présente sous la forme suivante :

Identification et gestion des établissements

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Année	Etablissement en cours
991156027	Centre hospitalier de l'Atéiache	2017	<input checked="" type="checkbox"/>
991540246	ETS TEST SSR DGF	2017	<input type="checkbox"/>
992156026	ETS TEST MCO SSR	2017	<input type="checkbox"/>

Ajouter Supprimer

Données administratives

Finess: 991156027 Année: 2017 [Créer l'année 2018](#)

Raison Sociale: Centre hospitalier de l'Atéiache

Statut: Public ex-DG / DAF

[Définir en tant qu'établissement courant](#)

NOTE : Pour les établissements réalisant le RTC, les fichiers d'import du découpage analytique réalisés pour l'ENC, peuvent être utilisés dans le logiciel ARCANH RTC, sous réserve de la disponibilité des clés de répartitions des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives. Pour plus de précisions, veuillez vous référer au manuel du logiciel ARCANH RTC.

Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement?

MCO SSR HAD PSY

A quelle ENC participez-vous ?

MCO SSR HAD

[Valider](#) [Annuler](#)

[Import du paramétrage de l'année 2016](#)
Rapport du dernier import

Liste des établissements paramétrés

Saisir le numéro FINESS de l'établissement

L'année des données traitées est pré-remplie

Renseigner la raison sociale de l'établissement

Sélectionner le statut de l'établissement

Après l'avoir sélectionné parmi les établissements paramétrés, permet de choisir l'établissement sur lequel on souhaite travailler

Activités de l'établissement à cocher. Plusieurs coches sont possibles.

ENC réalisée à cocher. Plusieurs coches sont possibles.

Permet d'importer son paramétrage N-1 récupéré sur la plateforme e-ENC dans la rubrique « restitutions propres à l'étabt »
Chaque nouvel import supprime complètement l'ancien

[Ajouter](#) Pour paramétrer un nouvel établissement, cliquez sur **Ajouter**. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

[Valider](#) Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur **Valider** pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

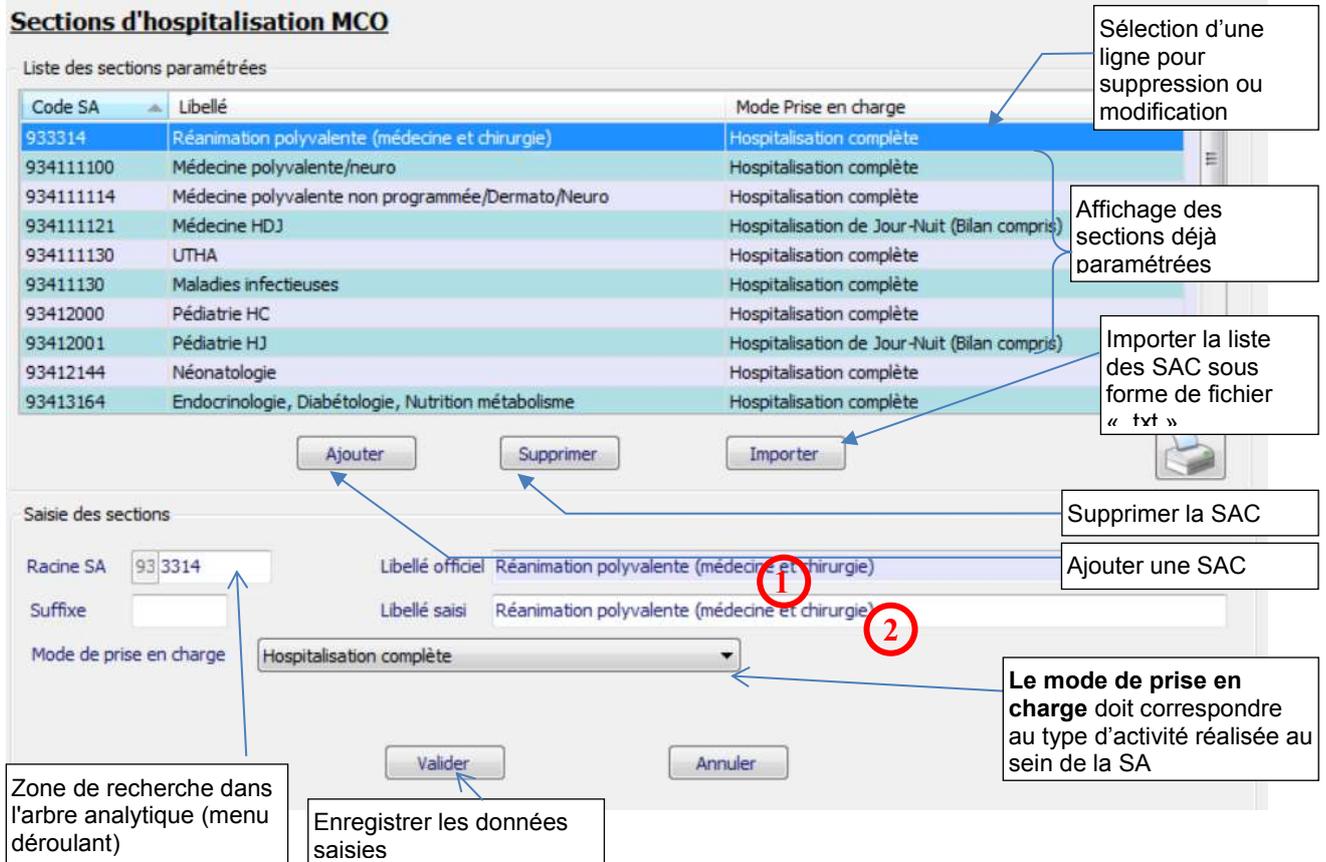
Si vous travaillez sur plusieurs établissements, il faut effectuer la même manipulation que précédemment.

[Définir en tant qu'établissement courant](#) Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur **Définir en tant qu'établissement courant**.

1.4. Paramétrage des sections

1.4.1. Sections d'hospitalisation MCO

La fenêtre se présente sous la forme suivante :



Sections d'hospitalisation MCO

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Mode Prise en charge
933314	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	Hospitalisation complète
934111100	Médecine polyvalente/neuro	Hospitalisation complète
934111114	Médecine polyvalente non programmée/Dermato/Neuro	Hospitalisation complète
934111121	Médecine HDJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
934111130	UTHA	Hospitalisation complète
93411130	Maladies infectieuses	Hospitalisation complète
93412000	Pédiatrie HC	Hospitalisation complète
93412001	Pédiatrie HJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
93412144	Néonatalogie	Hospitalisation complète
93413164	Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme	Hospitalisation complète

Buttons: Ajouter, Supprimer, Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 3314

Suffixe: []

Mode de prise en charge: Hospitalisation complète

Libellé officiel: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) (1)

Libellé saisi: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) (2)

Buttons: Valider, Annuler

Callouts:

- Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
- Affichage des sections déjà paramétrées
- Importer la liste des SAC sous forme de fichier « txt »
- Supprimer la SAC
- Ajouter une SAC
- Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA
- Enregistrer les données saisies
- Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 200.

1.4.2. Activités spécifiques MCO

1.4.2.1 Activités de l'arrêté MIG-MCO/HAD

Il s'agit de définir la liste des Missions d'Intérêt Général dont l'établissement a été attributaire (exclure les AC).

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement sont indiqués dans un dossier Zip intitulé « MIG 2017 » à télécharger sur le site de l'ATI H :

Domaines d'activité > Informations sur les coûts > ENC MCO > ENC MCO données N

Activité de l'arrêté MIG – MCO/HAD

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Activité de l'arrêté MIG – MCO/HAD

Code	Libellé	Imputation dans le classeur ArcanH
<input checked="" type="checkbox"/> P03	L'emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans les services de soins pré...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input checked="" type="checkbox"/> P08	Les actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> B02	Dotations sode de financement des activités de recherche, d'enseignement et d'...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> C03	Le financement des activités de recours exceptionnel	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> D04	Centre de ressource biologique (CRB) – tous confondus	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D041	Centre de ressource biologique (CRB) - CEREBROTHERQUES	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D042	Centre de ressource biologique (CRB) - SEROTHERQUES	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D043	Centre de ressource biologique (CRB) - CELLULOTHERQUES	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D044	Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUE D'ADN	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D045	Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUES DE SANG DE CORDON	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D046	Centre de ressource biologique (CRB) – TUMOROTHERQUES	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D05	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche cli...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D06	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche cli...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D07	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche cli...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D08	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationne...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D09	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationne...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D10	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationne...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D11	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la perfor...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D12	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche inf...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D14	Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques ...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D15	Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques ...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D19	L'effort d'expertise des établissements de santé	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D20	Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D21	Les programmes de recherche médico-économique (PRME)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D22	Les programmes de recherche médico-économique en cancérologie (PRMEK)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D23	Act-spé-MCO: Organisation, surveillance et coordination de la recherche	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D24	Act-spé-MCO: Conception des protocoles, gestion et analyse de données	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D25	Act-spé-MCO: Investigation	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D26	Act-spé-MCO: Coordination territoriale	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> D27	Act-spé-MCO: Qualité et performance de la recherche biomédicale à la promotio...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> E01	Les stages de résidents de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique n...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG

Pour chaque section, la colonne indique si les charges sont à imputer en phase 3-SA

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de MIG MCO/HAD, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf. introduction de la partie 1).

Pour les établissements ne réalisant que l'**ENC SSR** mais ayant une activité MCO, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques MCO dont ils bénéficient dans la SA MIG_MCOHAD_horsENC qui doit donc être cochée.

Activité de l'arrêt MIG – MCO/HAD

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Activité de l'arrêt MIG – MCO/HAD

Code	Libellé
<input type="checkbox"/> MIG_MCOHAD_horsENC	MIG et MERRI variables MCO/HAD ne concernant pas le périmètre d'activité déclaré dans l'ENC

1.4.2.2 Autres activités spécifiques MCO

Il s'agit de cocher RECH - Activités de recherche financées hors MIG (INSERM, CNRS, collectivités locales...) si l'établissement a été attributaire.

Autres activités spécifiques MCO

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

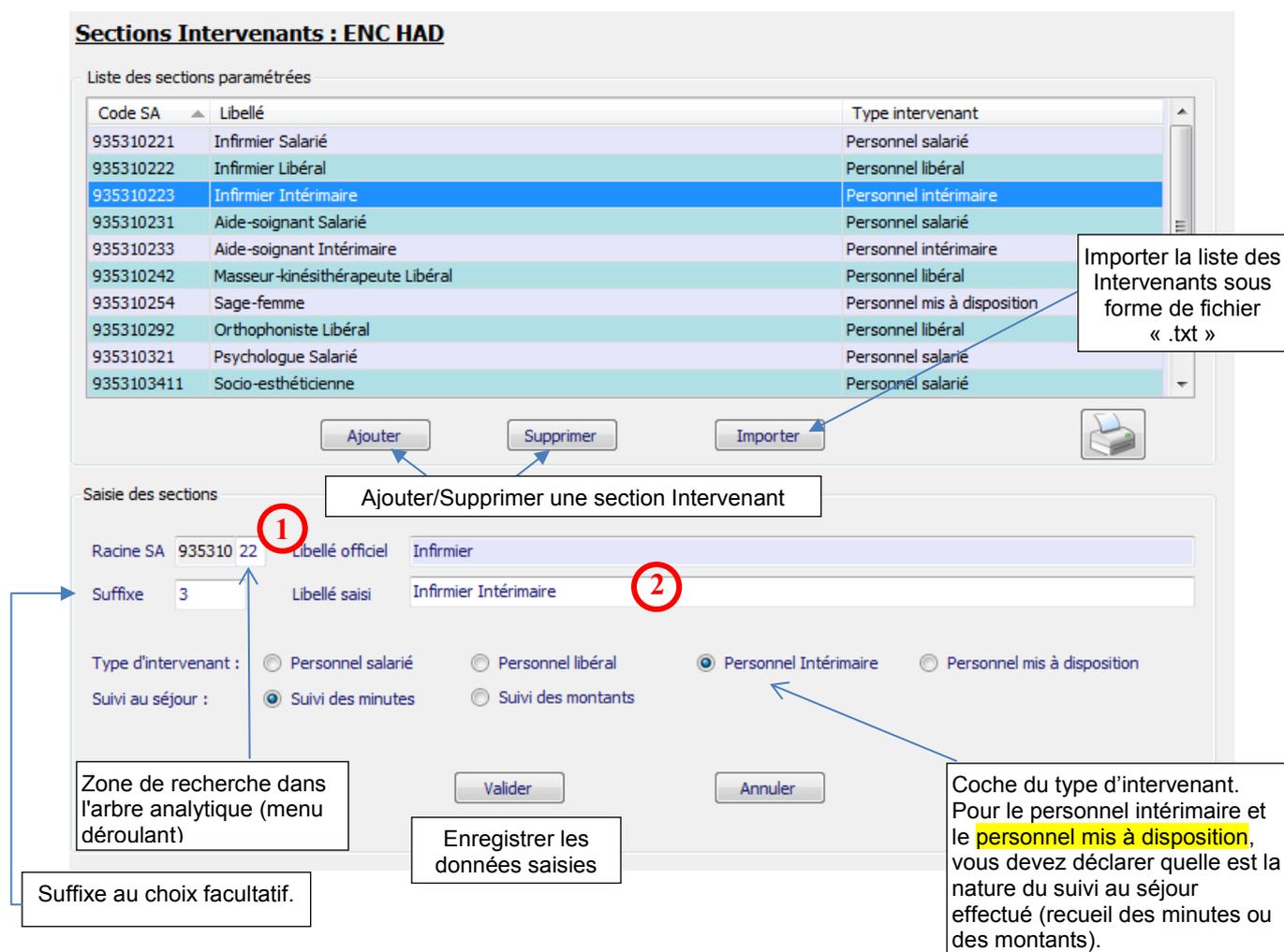
Autres activités spécifiques MCO

Code	Libellé	Imputation dans le classeur ArcanH
<input checked="" type="checkbox"/> RECH	Activités de recherche financées hors MIG (INSERM, CNRS, collectivités locales...)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG



1.4.3. Sections HAD

La fenêtre « Sections Intervenant» se présente sous la forme suivante :



Sections Intervenant : ENC HAD

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Type intervenant
935310221	Infirmier Salarié	Personnel salarié
935310222	Infirmier Libéral	Personnel libéral
935310223	Infirmier Intérimaire	Personnel intérimaire
935310231	Aide-soignant Salarié	Personnel salarié
935310233	Aide-soignant Intérimaire	Personnel intérimaire
935310242	Masseur-kinésithérapeute Libéral	Personnel libéral
935310254	Sage-femme	Personnel mis à disposition
935310292	Orthophoniste Libéral	Personnel libéral
935310321	Psychologue Salarié	Personnel salarié
9353103411	Socio-esthéticienne	Personnel salarié

Buttons: Ajouter, Supprimer, Importer

Saisie des sections

Ajouter/Supprimer une section Intervenant

Racine SA: 935310 22 (1) Libellé officiel: Infirmier

Suffixe: 3 Libellé saisi: Infirmier Intérimaire (2)

Type d'intervenant: Personnel salarié Personnel libéral Personnel Intérimaire Personnel mis à disposition

Suivi au séjour: Suivi des minutes Suivi des montants

Buttons: Valider, Annuler

Annotations:

- Importation de la liste des intervenants sous forme de fichier « .txt » (pointing to the Importer button)
- Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant) (pointing to the dropdown menu)
- Suffixe au choix facultatif. (pointing to the Suffixe field)
- Enregistrer les données saisies (pointing to the Valider button)
- Coche du type d'intervenant. Pour le personnel intérimaire et le **personnel mis à disposition**, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants). (pointing to the radio buttons)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des intervenants :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, il vous faut choisir la racine du code de la SA (liste fermée qui apparaît en cliquant sur le code). Le libellé officiel (1) se renseigne automatiquement en conformité avec le code SA saisi.

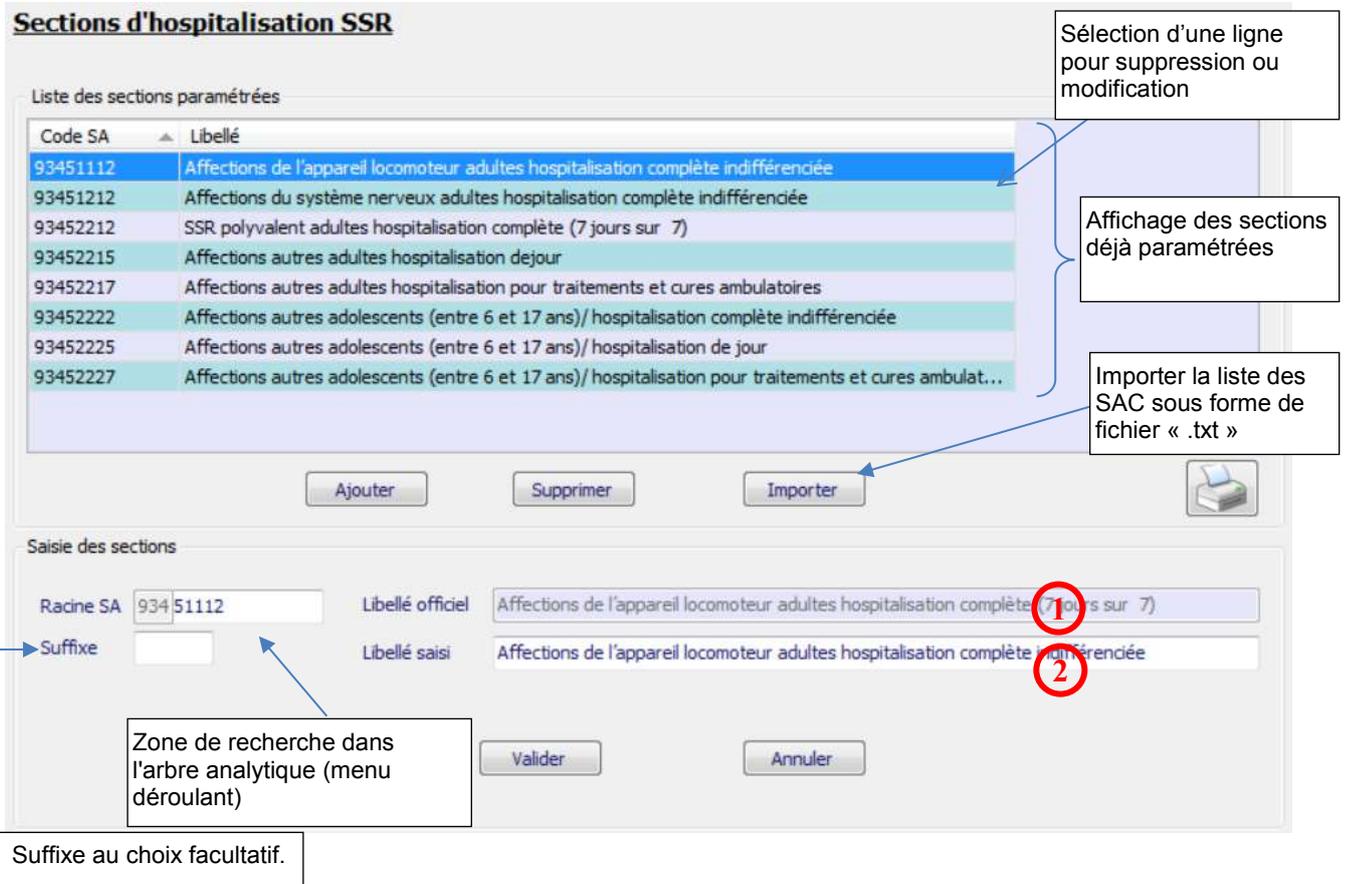
Vous avez la possibilité de saisir :

- un suffixe complétant la racine de la SA. Ce suffixe a pour vocation première de distinguer, au sein d'un même type d'intervenant, le fait qu'il soit salarié, libéral, intérimaire ou vacataire.
- un libellé différent du libellé officiel (2).

Le choix entre salarié, libéral, intérimaire ou **mis à disposition** s'effectue pour chaque SA créée. Pour le personnel intérimaire **et le personnel mis à disposition**, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

1.4.4. Sections d'hospitalisation SSR

La fenêtre « SAC » se présente sous la forme suivante :



Sections d'hospitalisation SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
93451112	Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée
93451212	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète indifférenciée
93452212	SSR polyvalent adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
93452215	Affections autres adultes hospitalisation de jour
93452217	Affections autres adultes hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires
93452222	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
93452225	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
93452227	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulat...

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA 93451112 Libellé officiel Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) 1

Suffixe Libellé saisi Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée 2

Valider Annuler

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Suffixe au choix facultatif.

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SAC SSR pouvant être créées est de 40.

1.4.5. Activités spécifiques SSR

1.4.5.1 SAMT Métiers de RR : ENC SSR

SAMT Métiers de RR : ENC SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Type d'intervenant
93272001	Médecin	Salarié
93272101	Infirmier	Salarié
93272201	Masseurs kinésithérapeute	Salarié
93272203	Orthophoniste	Libéral hors vacataire
9327220497	Orthoptiste	Vacataire, intérimaire ou mis à disposition
9327220597	Diététicien	Salarié
93272206	Ergothérapeute	Vacataire, intérimaire ou mis à disposition
93272207	Psychomotricien	Libéral hors vacataire
93272208	Neuropsychologue	Salarié
93272302	Assistant de service social	Libéral hors vacataire

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA 93272 001 **1** Libellé officiel Médecin

Suffixe Libellé saisi Médecin **2**

Type d'intervenant Salarié

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Zone de recherche (menu déroulant) : choisir le type d'intervenant

Suffixe au choix facultatif.

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAMT Métier de RR sous forme de fichier « .txt »

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT métiers de RR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de SAMT Métier de RR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le type d'intervenant de RR est choisi dans la liste déroulante :

- Salarié,
- Libéral hors vacataire,
- Vacataire, intérimaire ou mis à disposition,
- Comète,

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 40.

1.4.5.2 SAMT Plateaux techniques SSR : ENC SSR

SAMT Plateaux techniques SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
9327111	Espace d'ergothérapie
9327121	Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale,...
9327131	Salle d'orthoptie
9327141	Cuisine éducative
9327151	Locaux de simulation de logement
9327152	Appartement d'autonomie
9327161	Appareil d'isocinétisme
9327162	Laboratoire d'analyse du mouvement, de l'équilibre et de la marche
9327167	Stabilométrie
9327171	Électrostimulation fonctionnelle

Ajouter Supprimer Importer

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAMT Plateaux techniques SSR sous forme de fichier « .txt »

Saisie des sections

Racine SA Libellé officiel 1

Suffixe Libellé saisi 2

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Suffixe au choix facultatif.

Valider Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT plateaux techniques spécialisés SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

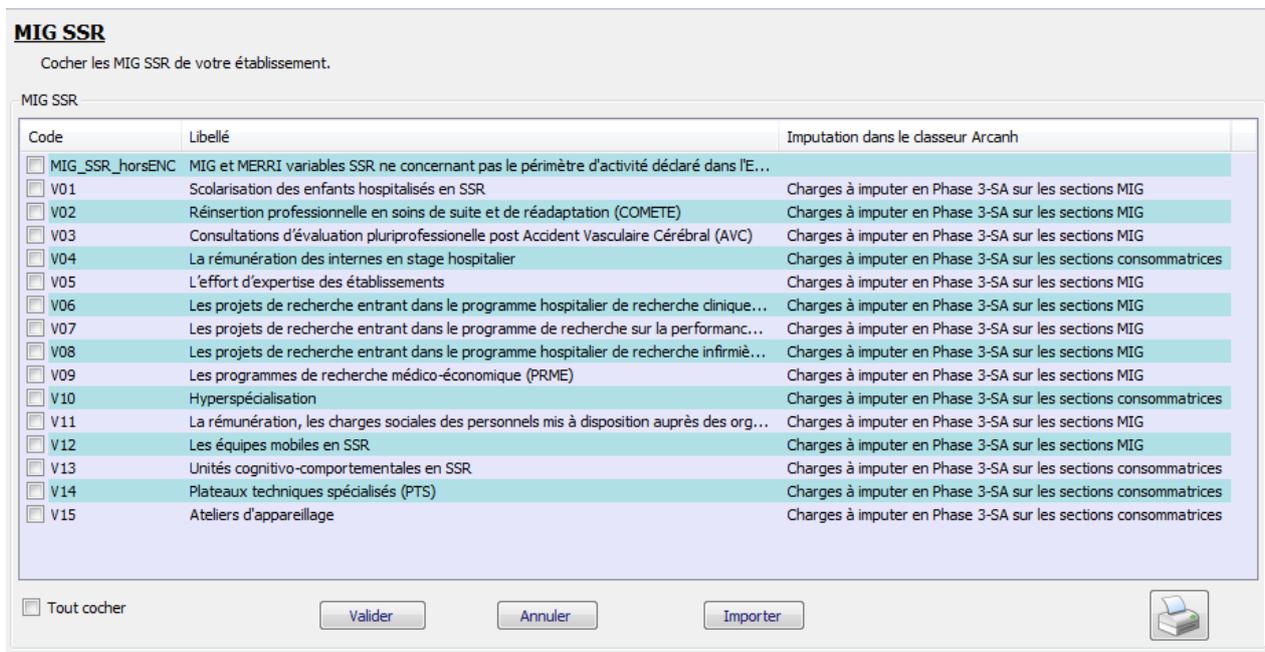
Les codes de SAMT Plateaux techniques SSR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 90 dont 10 de Balnéothérapie.

1.4.5.3 Activité de l'arrêté MIG SSR

La fenêtre permettant la saisie des MIG SSR se présente sous la forme suivante :



Code	Libellé	Imputation dans le classeur Arcanh
<input type="checkbox"/> MIG_SSR_horsENC	MIG et MERRI variables SSR ne concernant pas le périmètre d'activité déclaré dans l'E...	
<input type="checkbox"/> V01	Scolarisation des enfants hospitalisés en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V02	Réinsertion professionnelle en soins de suite et de réadaptation (COMETE)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V03	Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V04	La rémunération des internes en stage hospitalier	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V05	L'effort d'expertise des établissements	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V06	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V07	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performanc...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V08	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmie...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V09	Les programmes de recherche médico-économique (PRME)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V10	Hyperspécialisation	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V11	La rémunération, les charges sociales des personnels mis à disposition auprès des org...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V12	Les équipes mobiles en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V13	Unités cognitivo-comportementales en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V14	Plateaux techniques spécialisés (PTS)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V15	Ateliers d'appareillage	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices

Il s'agit également de définir la liste des Missions d'Intérêt Général SSR dont l'établissement a été attributaire.

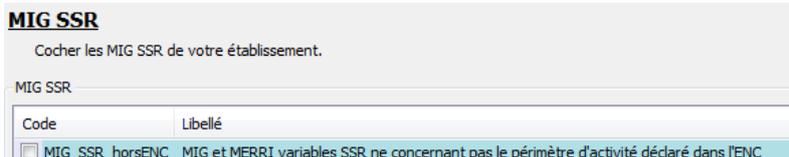
Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf. introduction de la partie 1).

Pour les établissements ne réalisant que l'ENC MCO mais ayant une activité SSR, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA MIG_SSR_horsENC qui doit donc être cochée.



Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> MIG_SSR_horsENC	MIG et MERRI variables SSR ne concernant pas le périmètre d'activité déclaré dans l'ENC

1.4.5.4 Autres activités spécifiques SSR

La fenêtre permettant la saisie des activités spécifiques SSR se présente sous la forme suivante :

Autres activités spécifiques SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Mode de fonctionnement
936611	Ateliers d'appareillage et de confection	Interne
936612	Parc de matériel roulant	Externe
936613	Suivi pré ou post hospitalisation	

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA : 936611 Libellé officiel : Ateliers d'appareillage et de confection **1**

Suffixe : Libellé saisi : Ateliers d'appareillage et de confection **2**

Mode de fonctionnement : Interne Externe

Choix de mode de fonctionnement

Suffixe au choix facultatif.

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Valider Annuler

Il s'agit de définir si vous avez une activité « Parc de matériel roulant », « Atelier d'appareillage et de confection » et « Pré et post hospitalisation ».

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des Autres activités spécifiques SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de section d'analyse spécifique SSR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le mode de fonctionnement de la SA doit être sélectionné pour Atelier d'appareillage et de confection et Parc de matériel roulant : Interne ou externe.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de :

- 5 pour la SA 936611. Ateliers d'appareillage et de confection
- 5 pour les SA 936612 Parc de matériel roulant
- 1 pour la SA 936613 Suivi pré ou post hospitalisation

1.4.6. Consultations et soins externes

La fenêtre permettant la saisie des activités de consultations et soins externes se présente sous la forme suivante :

Consultations et soins externes

Consultations et soins externes

Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> 93471	Consultations psychiatriques
<input checked="" type="checkbox"/> 93472	Consultations SSR
<input checked="" type="checkbox"/> 9346-93479	Consultations et soins externes MCO

Tout cocher



Il s'agit de définir si vous avez une activité « consultations et soins externes MCO », « consultations SSR » et « consultations psychiatrie » en cochant.

Après avoir coché les activités souhaitées cliquer sur **Valider**. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

1.4.7. Sections médico-techniques

Sections médico-techniques

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Nature d'UO
932211	SMUR	Demi-heure
93231	Autres laboratoires	B
932311	Sous traitance laboratoires	Montant_ST
93232	Anatomie - Pathologie	Montant_ST
932411	Bloc opératoire central	ICR
93243	Bloc gynéco-obstétrical	ICR
932514	Scanographie (dont mémoradio)	ICR
93254	Imagerie résonance magnétique (IRM)	ICR
93259	Autres techniques d'imagerie	ICR
	imagerie	Montant_ST

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 2211 Libellé officiel: SMUR terrestre 1
 Suffixe: Libellé saisi: SMUR 2
 Nature de l'UO: Demi-heure

Type de la SAMT: Ambulatoire Non ambulatoire Non concerné
 Mode de fonctionnement de la SAMT: Interne Sous-traitance Groupements

Valider Annuler

Annotations:

- Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
- Affichage des sections déjà paramétrées
- Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)
- Importer la liste des SAMT sous forme de fichier
- Liste déroulante, avec saisie libre possible pour certaines SAMT
- Suffixe au choix facultatif.
- Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT:

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse médico-technique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

La nature de l'UO est renseignée par défaut mais peut être modifiée.

Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés. 3 modes de fonctionnement de la SAMT : interne/sous-traitance/groupements

Le nombre maximal de SAMT pouvant être créées est de 360 dont 120 de SAMT « générales », 20 de SAMT SMUR et 120 de SAMT Dialyse, 100 de SAMT Radiothérapie.

1.4.8. Sections Logistique et Gestion Générale

Sections Logistique et Gestion Générale

Les sections suivantes sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH.

Code	Libellé	Typage
<input checked="" type="checkbox"/>	93111 Services administratifs à caractère général	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	93112 Services administratifs liés au personnel	Totalement sous-traitée
<input checked="" type="checkbox"/>	93113 Accueil et gestion des malades	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	93114 Direction des Systèmes d'Information (DSI)	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	93115 Département du service d'information médicale	Totalement sous-traitée
<input checked="" type="checkbox"/>	93116 Services hôteliers	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	931171 Brancardage et transport pédestre	Centralisé
<input checked="" type="checkbox"/>	931172 Transport motorisé (ambulance...)	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	93118 Entretien-maintenance	Totalement sous-traitée
<input checked="" type="checkbox"/>	93119 Hôtel hospitalier	Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité)
<input checked="" type="checkbox"/>	9313 Restauration	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	9314 Blanchisserie	Totalement sous-traitée

Nouveau 2018 : LGG Hôtel Hospitalier

Les sections Logistiques et Gestion Générale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante.

- Pour toutes sections (hors Brancardage et transport pédestre) :
 - o Non Concerné,
 - o Totalement internalisée,
 - o Totalement sous-traitée,
 - o Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité),
 - o Groupement.
- Section Brancardage et transport pédestre :
 - o Non concerné,
 - o Centralisé,
 - o Décentralisé,
 - o Mixte.

1.4.9. Sections Logistique Médicale

Sections de Logistique médicale

Code	Libellé	Typage
<input checked="" type="checkbox"/>	9361 Pharmacie	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	9362 Stérilisation	Totalement sous-traitée
<input checked="" type="checkbox"/>	9364 Génie Biomédical	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/>	9365 Hygiène hospitalière et vigilances	Totalement sous-traitée
<input checked="" type="checkbox"/>	9367 Autre logistique médicale	Totalement sous-traitée

Les sections de Logistique Médicale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Non concerné,
- Totalement internalisée,
- Totalement sous-traitée,
- Partiellement sous-traitée,
- Groupement.

1.4.10. Structure

Sections de Structure

Code	Libellé	Typage
<input checked="" type="checkbox"/>	9381 Structure financière	
<input checked="" type="checkbox"/>	9382 Structure immobilière	Mixte

Les sections de Structure sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. La section Structure immobilière doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Locataire
- Propriétaire
- Mixte

1.4.11. Budgets annexes

Remarque : ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

Budgets annexes

Budgets annexes

Code	Libellé
<input type="checkbox"/> A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
<input checked="" type="checkbox"/> B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
<input checked="" type="checkbox"/> C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
<input checked="" type="checkbox"/> E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
<input checked="" type="checkbox"/> G	Groupements Hospitaliers de Territoire - EPS support
<input type="checkbox"/> J	Maisons de retraite
<input checked="" type="checkbox"/> L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
<input type="checkbox"/> M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
<input type="checkbox"/> N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
<input checked="" type="checkbox"/> P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Tout cocher



Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections Budgets annexes, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

1.4.12. Sections paramétrées par défaut

Certaines sections sont non paramétrables et ouvertes automatiquement pour les établissements concernés dans le classeur ARCAⁿH et cet écran permet d'en informer les établissements de façon synthétique.

Les sections concernées sont celles des activités subsidiaires, des activités hors ENC, des Redevances, et des sections HAD.

Sections paramétrées par défaut

Les sections suivantes sont non paramétrables et ouvertes automatiquement en colonne dans le classeur ARCAH

Activités subsidiaires

Code	Libellé
ACT_SUBSID1	Rétrocession de médicaments
ACT_SUBSID2	Mise à disposition de personnel facturé
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et de services
ACT_SUBSID5	Refacturations aux groupements

Activités hors ENC

Code	Libellé
9341-9342-9343	Activité clinique MCO (hors ENC)
9344	Activité clinique Psy (hors ENC)
9345	Activité clinique SSR (hors ENC)
93531	Activité clinique HAD (hors ENC)
SAMT_HORS_ENC	Plateaux médico-techniques ne produisant pas pour l'ENC

Redevances

Code	Libellé
REDEV	Redevances des praticiens libéraux

Sections HAD

Code	Libellé
93531011	Continuité des soins
93531012	Charges au domicile du patient
93531014	Logistique dédiée au patient
93531015	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Médecin et Infirmier coordonnateurs
93531016	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Charges d'intervenants pour les temps de coordination
93531017	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Assistant social
93531018	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Personnel Autre

1.4.13. Autres sections

Autres sections Hors études

Autres sections Hors études

Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> 934-935AA	Autres activités hors études

Pour ajouter la section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous l'avez sélectionné, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

2. Traitements ENC: Correspondance des SA

Ce « transcodage » permet de faire une « correspondance » entre l'ancien découpage de l'établissement et le nouveau en cas de modification d'une année sur l'autre.
Pas de distinction Racine/suffixe à faire.

Le remplissage est obligatoire. Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme restent possibles.

Seules les SAC, les SAMT et les activités spécifiques en écart entre N et N-1 sont concernées par cette correspondance. Les autres sections ont un code unique générique.

Correspondance des sections si le découpage a changé entre 2016 et 2017

Si votre découpage a changé entre 2016 et 2017, vous devez nous indiquer la correspondance entre les anciens numéros de SA et les nouveaux lors de cette étape.
Pour lancer la comparaison entre les 2 années, merci d'appuyer sur le bouton suivant « Valider »

Code SA 2016	Code SA 2017
D20 (ACTSPE_MCO) - Le soutien exceptionnel à la recherche din...	
I02 (ACTSPE_MCO) - Les équipes mobiles de gériatrie (EMG)	
I03 (ACTSPE_MCO) - Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)	
L01 (ACTSPE_MCO) - Les consultations destinées à effectuer la ...	
M01 (ACTSPE_MCO) - Les actions de prévention et d'éducation t...	
P01 (ACTSPE_MCO) - Les consultations mémoire	
P02 (ACTSPE_MCO) - Les consultations hospitalières d'addictologie	
P04 (ACTSPE_MCO) - Les structures d'étude et de traitement de...	
P11 (ACTSPE_MCO) - Les consultations d'évaluation pluriprofess...	
Q01 (ACTSPE_MCO) - Les services d'aide médicale urgente (SAM...	
R03 (ACTSPE_MCO) - La coordination des instances nationales d...	
R04 (ACTSPE_MCO) - La rémunération, les charges sociales des ...	
T03 (ACTSPE_MCO) - Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire...	
T04 (ACTSPE_MCO) - Les chambres sécurisées pour détenus	
U02 (ACTSPE_MCO) - Les permanences d'accès aux soins de sa...	
935310202 (INTERVENANT) - Médecin	
935310222 (INTERVENANT) - Infirmier	

SA 2017 à affecter

934311104 (SAC_MCO)
RECH (ACTSPE_MCO)

Ajouter une ligne
Supprimer la ligne sélectionnée
Tout Réinitialiser

Valider

Import du fichier de correspondance :

Importer

Correspondance manuelle à réaliser

Nouvelles sections non prises en compte dans la correspondance. La section doit être vide pour poursuivre, donc il faudra forcément indiquer la correspondance pour ces sections

Import d'un fichier de correspondance



Annuler la saisie

Ce bouton réinitialise la correspondance qui est en cours de saisie.
Cela peut être utile de repartir de zéro si vous avez des difficultés pour valider cette étape.

2.1. Quand réaliser cette phase ?

La correspondance ne peut être réalisée qu'à partir du moment où le paramétrage N est finalisé.

Si la correspondance n'a pas été réalisée, ou si la correspondance a été réalisée et est concernée par des contrôles bloquants, l'établissement ne pourra pas transmettre les données ARCA nH. L'établissement pourra néanmoins générer le classeur.

2.2. Réaliser la correspondance manuellement

Le tableau affiche 2 colonnes :

- A gauche, la colonne pré-remplie des codes SA N-1 (ancien découpage) pour les SA n'existant pas l'année N,
 - A droite, la colonne code SA N (nouveau découpage) à compléter par menu déroulant.
- ⇒ La liste des code SA de l'ancien découpage est celui fourni par l'établissement dans l'ENC N-1.
- ⇒ La liste des code SA avec le nouveau découpage est celui saisi précédemment dans la phase paramétrage.

L'établissement doit remplir la colonne code SA 2017. Pour chaque ligne. 3 cas peuvent se présenter :

- La SA N-1 a une correspondance avec plusieurs codes SA N
 - Choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, la première SA N concernée, paramétrée précédemment
 - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis choisir, dans le menu déroulant de la colonne de gauche, la SA N-1, la créer autant de fois que nécessaire et choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, les SA N concernées
- La SA N-1 de la colonne de gauche est supprimée en année N
 - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de droite SA N
- La SA N de la colonne de droite est nouvelle en année N
 - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de gauche SA N-1 après avoir ajouté une ligne (s'aider de l'indication sur la droite « SA 2017 à affecter »).

Le bouton « Supprimer la ligne sélectionnée » permet de supprimer une ligne de correspondance si besoin.

Règle de remplissage :

- toutes les SA N-1 doivent avoir une correspondance en année N (si la SA est supprimée, choisir le libellé « NC » pour N).
- Toutes les SA N doivent avoir une correspondance en année N-1 (si la SA correspond à une nouvelle activité en N, choisir le libellé « NC » pour N-1).

Une fois la correspondance manuelle effectuée, l'établissement doit cliquer sur :



Lance les contrôles

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CORR02	❖	Correspondance manquante – Mettre « NC » si pas de correspondance
--------	---	---

Si le champ N-1 ou N est manquant (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « NC ».

CORR07	❖	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle
--------	---	---

Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.

CORR08	❖	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont un avec une correspondance « Non concerné »
--------	---	--

Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

Si il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N-1 et N » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier

L'établissement peut préparer sa correspondance à l'avance. Le format du fichier est décrit dans le document « Guide des outils de l'ENC » disponible sur le site de l'ATIH.

Ouvre l'explorateur Windows, importe le fichier et lance les contrôles.

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CORR01	❖	2 champs attendus (Numéro ancien arbre ; Numéro nouvel arbre)
--------	---	---

Si le fichier a plus de 2 « ; », le fichier est en anomalie.

CORR02	❖	Correspondance manquante – Mettre « NC » si pas de correspondance
--------	---	---

Si le champ AA ou NA est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « NC ».

CORR03	❖	SA déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1
--------	---	--

Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCA nH N-1. Les SA du fichier de correspondance manquantes dans le fichier des SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.

La valeur « NC » des SA du champ SA N-1 ne doit pas être prise en compte dans ce test.

CORR04 ❖ SA non déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA
N-1

Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAH N-1. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA N-1 de l'ATI H sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
La valeur « NC » des SA du champ SA N-1 ne doit pas être prise en compte dans ce test.

CORR05 ❖ SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA
N

Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance manquantes dans les SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
La valeur « NC » des SA du champ SA N ne doit pas être prise en compte dans ce test.

CORR06 ❖ SA non paramétrée(s) dans l'ENC N mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA
N

Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
La valeur « NC » des SA du champ SA N ne doit pas être prise en compte dans ce test.

CORR08 ❖ SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont un avec une correspondance « Non concerné »

Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

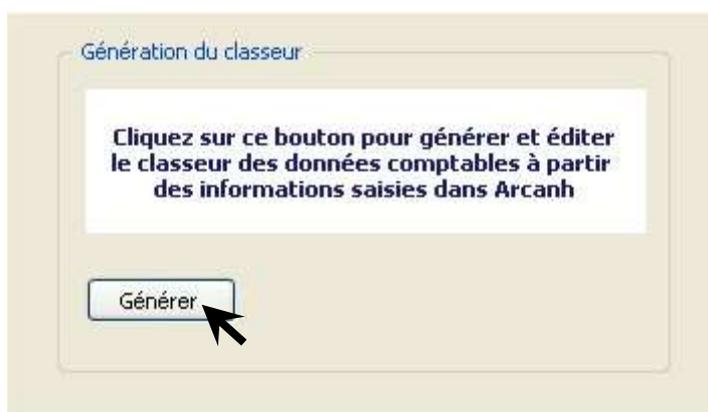
S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N et N-1 » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

3.1. La génération du classeur et les éléments généraux

3.1.1. La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur **Générer le classeur** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement courant (cf. § 1.3) l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.



Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

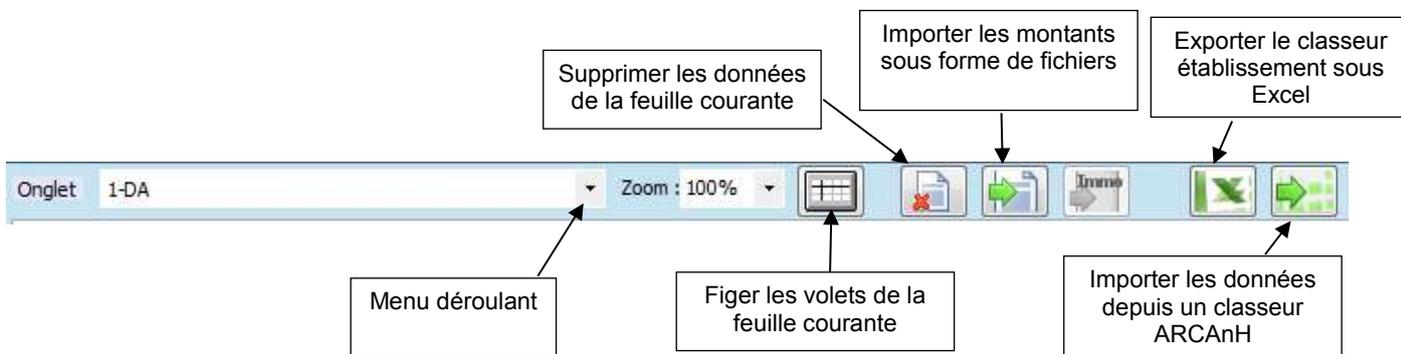
- la fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- au moins une SA a été identifiée ;

Attention : La génération du classeur peut prendre jusqu'à 5 minutes selon le nombre de sections définies.

3.1.2. Les éléments généraux du classeur

Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Un menu déroulant permettant d'accéder aux différents onglets du classeur
- Un bouton  permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton  permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format .txt ou csv
NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.
- Un bouton  permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un bouton  permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton  permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (ie les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.
- Un bouton **Enregistrer**
- Un bouton **Quitter** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis



La partie basse du classeur comporte les éléments suivants :

- Les différents onglets des étapes comptables



- Un curseur permettant de se déplacer au sein des onglets

De plus, tous les onglets du classeur ARCAAnH bénéficient, à droite et/ou en dessous des données, de zones de saisie libres utilisables pour expliciter certaines opérations à l'attention du superviseur.



3.1.3. Comment remplir le classeur ARCAAnH? Saisie ou import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- **soit en saisie manuelle directement dans le logiciel**

Dans tous les onglets :

- ✓ les cellules en  (beige) représentent les zones de saisie possibles ;
- ✓ les cellules en  (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;
- ✓ les cellules en  (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;

Dans l'onglet « 3-SA » :

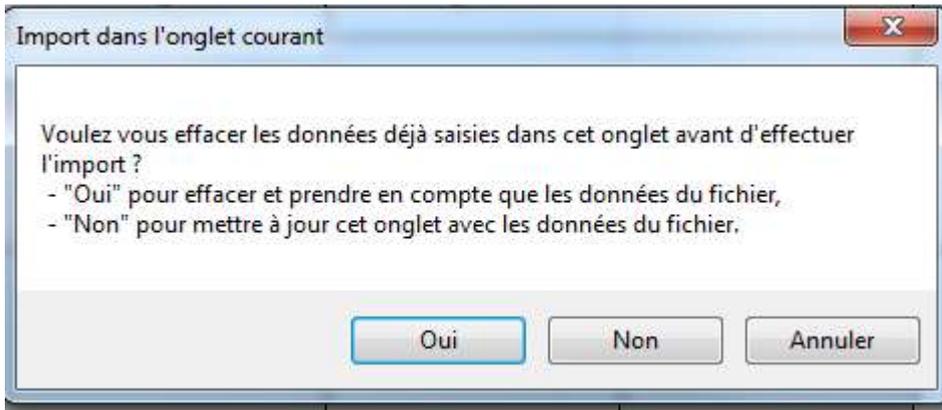
- ✓ les cellules en  (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée;

- **soit par import d'un fichier texte (.txt ou .csv)**



: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé **pour la phase comptable correspondant à l'onglet actif**. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Vous pouvez choisir d'ajouter les données importées aux données déjà saisies, ou de supprimer toutes les données pré-saisies pour les remplacer par les données importées :



: Ce bouton permet de réimporter **tous les onglets du classeur Excel**. Cet import efface toutes les cellules déjà renseignées et écrit à l'identique de tous les onglets du fichier importé.

3.1.4. Les formats d'Import

L'ensemble des formats d'imports sont décrits dans le « **guide des outils** » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

L'onglet du classeur ARCAH « Ident_codes_imports » rappelle également les formats de fichier pour chaque onglet.

Import des données :

Pour chacune des phases du classeur, des possibilités d'import existent.
 Une description détaillée est disponible dans le guide des outils. Pour rappel, les formats de fichier d'import sont les suivants :

1-2A

Libellé du champ	Nature du champ	Où trouver l'information dans le classeur :	Exemple
Code ligne	Code des données administratives	colonne G	ets_s09
Code colonne	Code SA paramétrées	ligne 9	9346111
Valeur		croisement des 2 infos ci-dessus	16.4 (stp == N décimal == 0 autre == N entier == 0)

2-2A

Libellé du champ	Nature du champ	Où trouver l'information dans l'onglet :	Exemple
Code ligne	N° du compte	colonne F	65211
Code colonne	Code type de données	ligne 7	MONTANT
Montant		croisement des 2 infos ci-dessus	1879523.72

3.2. Les onglets du classeur

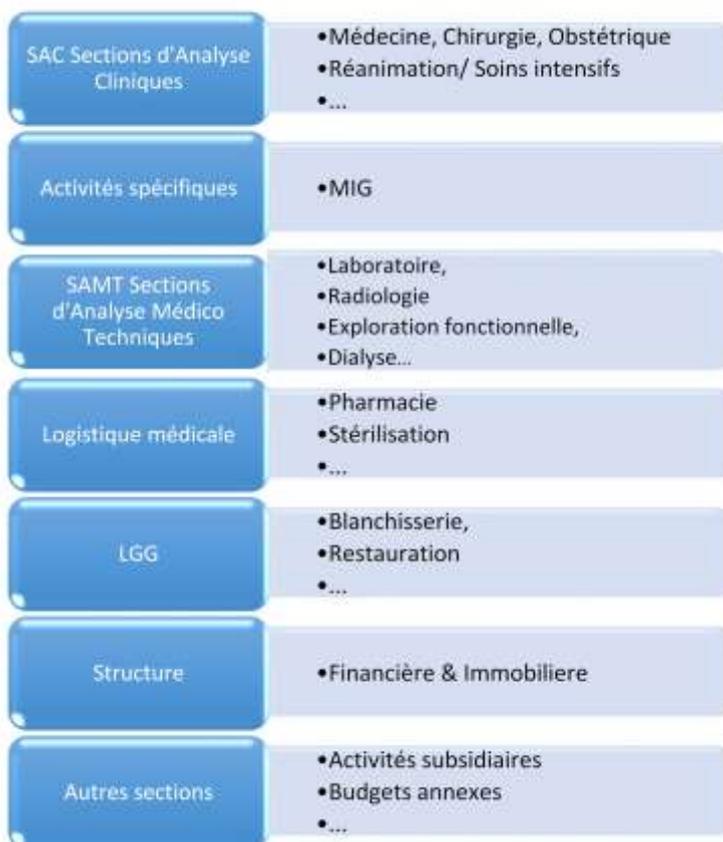
Le classeur ARCANH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATI.H.

Sommaire :		
Le classeur ARCANH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATI.H.		
Quelques explications sur les onglets suivants :		
1-DA	Données Administratives	=> Saisie ou import des diverses données administratives (ETP, nombre de journées, nombre d'UO... par SA)
2-PC	Phase 2 : Plan Comptable de l'Etude	=> Saisie ou import du PC à l'aide de votre Balance de sortie
2-hono	Phase 2 : Retraitements des honoraires	=> Saisie de l'activité libérale ou de la rémunération à l'acte concernant uniquement l'activité d'hospitalisation
2-CB	Phase 2 : Retraitements du Crédit-Bail	=> Retraitement du Crédit-bail afin de distinguer les charges de CB entre un montant correspondant aux intérêts et un montant correspondant à une dotation aux amortissements
3-SA	Phase 3 : Affectations aux sections (et activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR)	
4-pdt	Phase 4 : Traitement des produits déductibles	=> Déduction des SA des produits admis en atténuation des coûts de l'étude
5	Phase 5 : Déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	=> Identification des charges des sections consommées hors des activités principales de soins
6-sd	Phase 6 : Déduction des charges directement affectées aux séjours	
7-champs	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les champs d'activité	
7-LOG	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les sections de l'ENC	
Immo	Répartition de l'actif immobilisé sur les SA	
Contrôles	Permet de contrôler le classeur	

3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives

L'onglet « Données Administratives » récapitule tout le paramétrage effectué dans la 1^{ère} partie du logiciel.

Cet onglet permet de renseigner diverses données administratives (ETP, nombre de journées, nombre d'UO... par SA) en détail sur les sections.



Les définitions des différents éléments à renseigner sont données dans le guide méthodologique.

Exemple des ETP :

Données	Codes ligne d'import	Données globales	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO
		donnees_globales			
ETP moyen rémunéré annuel					
Nombre d'ETP Soignants	etp_soig	0			
Nombre d'ETP Autres	etp_aut	0			
Nombre d'ETP Médicaux	etp_med	0			
dont internes	etp_med_int	0			
dont étudiants	etp_med_etud	0			
Nombre d'ETP Total		0	0	0	0

Les ETPR renseignés sur cet onglet seront ainsi automatiquement repris dans l'onglet 7-champs.

La colonne « Autres activités hors étude » a été scindée en 10 colonnes.

Activités hors ENC						SAMT HORS ENC	ASRBA	AA	TMG
Activités cliniques MCO hors ENC	Activités cliniques SSR hors ENC	Activités cliniques Pay hors ENC	Activités cliniques HAD hors ENC	Autres activités hors études	Consultations et soins infirmes sous champs confondus	Plateaux médico- techniques ne produisant pas pour l'ENC	Activités subsidiaries, refacturation aux BA, Redevances	Autres activités hors étude	TOTAL DES TMG
8341-8342-8343	8345	8344	83531	834-835AA	consult	SAMT_HCRS_ENC	aa_asrba	aa_hors_etude	TMG

3.2.2. Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude

3.2.2.1 Balance de l'étude

La liste des comptes présentée dans l'onglet PC (Plan Comptable) du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits dans l'ordre des comptes comptables et sans titre.

Ce découpage, à respecter lors de la saisie des documents de base nécessaires à l'alimentation du PC, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique de l'ENC. Il implique de disposer, en amont de la réalisation des étapes comptables, d'informations fiables et suffisamment précises.

La saisie des charges et des produits est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable présenté en annexes 2 et 3 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible d'utiliser la colonne « retraitement extra-comptable » pour mieux suivre les corrections des établissements.

La saisie de toutes les charges non incorporables et de tous les produits non déductibles est faite dans l'onglet 2-PC, dont les recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes.

A noter que les comptes surlignés en orange correspondent aux comptes qui seront affectés automatiquement sur une/des SA de CNI/PND de l'onglet 2-PC.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
Charges :				
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU			0
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles			0
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles			0
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux			0
60217	Consommations d'autres produits de base			0
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques			0
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical			0
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro			0
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie			0
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du CSS			0
602268	Autres DMI			0
60228PROT	Dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses			0
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT			0
6023	Consommations d'alimentation			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
701	Ventes de produits finis			0
702	Ventes de produits intermédiaires			0
703	Ventes de produits résiduels			0
704	Travaux			0
705	Etudes			0
706	Prestations de services			0
7071	Rétrocession de médicaments			0

3.2.2.2 Affectation en Charges Incorporables (CI), Produits admis en atténuation des charges (PAC), Charges non incorporables (CNI), Produits non déductibles (PND)

L'objectif de cette étape est d'identifier les Charges Non Incorporables (CNI) et Produits Non Déductibles (PND) par motif.

Le montant retraité de chaque compte **doit être affecté** à l'une ou plusieurs des sections. Les affectations sont automatiques pour la majorité des comptes, mais il faut penser à saisir les montants quand les affectations ne sont pas automatiques. Les comptes et libellés en orange ont une affectation automatique en CNI/PND.

A l'issue de cette étape, la colonne « Ecart » doit être nulle pour tous les comptes.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (-E-F-G-H-I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
6254	Impôts sur les bénéfices de sociétés	0	0	0					
6252	Taxes sur le chiffre d'affaires non incorporables**	0	0	0					5
6253	Impôts indirects	0	0	0	1	2			5
6254	Droits d'inscriptions et de timbre	0	0	0					
6255	Autres droits (y compris l'imposition forfaitaire Annuelle)	0	0	0					
627	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0	0	0					
6495	Rémunérations du personnel soignant	2 000	2 000	200	2 000	300			

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (-E-F-G-H-I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
70824	Prestations dérivées aux usages et accompagnants - Mastorato pour chambre particulière	0	0	0					5
70825	Produits des prestations hôtelières facturées au titre de l'article L174-20 du code de la sécurité sociale	0	0	0					5
70829	Prestations dérivées aux usages et accompagnants - Autres	0	0	0					
7083	Locations diverses	0	0	0					
7084	Mise à disposition de personnel facturé	0	0	0				4	
7095	Redevances des praticiens venant aux établissements de OGE	0	0	0					
7097	Remboursement de frais par les CRPA	0	0	0					
7098	Autres produits d'activités annexes	0	0	0					
709	RIFI accordés par l'établissement	0	0	0					
71	Productions stockées	0	0	0					
72	Productions immobilisées	0	0	0					
731	Produits à la charge de l'assistance malade	0	0	0					
732	Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance	0	0	0					
733	Produits des prestations de soins dérivés aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0	0	0			3		
734	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0	0	0					
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0	0	0					
7471	Fonds d'intervention régionale (FIR)	0	0	0					

1. **Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges** : ces montants sont repris dans les onglets suivants 2-CB et 3-SA.
2. **Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre** : sont affectés dans cette colonne la part de montants de CNI/PND des comptes qui sont à affectation multiple (pouvant être pour partie en CI ou CNI, pour partie en PAC ou PND)
3. **Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière** : correspond aux recettes de l'activité hospitalière, tous payeurs confondus. Les produits de l'activité hospitalière (comptes 73) sont automatiquement reportés dans cette colonne.
4. **Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA** : correspond aux recettes des activités subsidiaires, des redevances et des refacturations aux budgets annexes. Ces montants sont repris dans l'onglet 5 du classeur.
5. **Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature** : affectation automatique du compte en CNI/PND de par sa nature

3.2.3. Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires

Cette feuille présente les retraitements du PC tels que prévus dans le guide ENC, en distinguant les retraitements spécifiques aux établissements DAF/ex-DG et OQN/ex-OQN (intégration des éléments hors comptabilité d'exploitation).

3.2.3.1 Etablissements DAF/ ex-DG

Il est demandé aux établissements DAF/ ex-DG de renseigner :

- le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein + des intervenants de RR + des médecins intervenants en HAD, au titre de leur activité libérale en hospitalisation du ou des champs traités dans l'ENC, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, **sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des redevances prélevées par l'établissement.**

Ne concerne que l'activité réalisée en <u>hospitalisation</u>		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
	↘ ↗	MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR	3	
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH)	H_PH	1	2		pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMS SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMS
Activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR	H_PRR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMS
<u>Retraitement des honoraires enregistrés en comptabilité d'exploitation et non affectable aux SA</u>					
Ne concerne que l'activité réalisée en <u>hospitalisation</u>		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte	H_REMUN				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMS

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires des personnels de RR dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Rémunération à l'acte dans l'onglet « 3-SA »**.

3.2.3.2 Etablissements OQN / ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)

Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation	Code ligne import	Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
Code colonne import		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale des praticiens en imagerie médicale	HM_IM				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCArH MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF
Activité libérale des praticiens en laboratoires d'anatomie pathologie	HM_B_ANAPATH				
Activité libérale des praticiens en autres laboratoires	HM_B_AUTRES				
Activité libérale des praticiens en anesthésie	HM_ANEST				
Activité libérale des praticiens en obstétrique	HM_OBS				
Activité libérale des praticiens en chirurgie	HM_CHIR				
Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux	HM_AUTRES				
Activité libérale de personnels soignants	H_SOIGNANT				
Autre activité libérale	H_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en SSR	HM_SSR				
Activité libérale des personnels non médicaux- intervenants de RR	HA_SSR				
Activité libérale des praticiens en imagerie	HM_I				
Activité libérale des praticiens en laboratoires	HM_L				
Activité libérale des praticiens en autres médico-technique	HMT_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en HAD	HM_HAD				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCArH HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 de ARAMIS

A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements OQN/ ex-OQN alimentent le total des dépenses par types de produits médicaux (DMI et spécialités pharmaceutiques facturables en sus et autres consommables médicaux) comptabilisés en compte de tiers.

PARTIE PRODUITS MEDICAUX :					
Spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation	SP_FES_TIERS				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 5 et 6 d'ARAMIS HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS
DMI facturables en sus des prestations d'hospitalisation	DMI_FES_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Autres dispositifs médicaux	AUTRES_DM_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales liste traceurs	CMT_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales	CM_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation

Pour les établissements OQN / ex-OQN, les redevances ne sont pas à déduire des honoraires puisqu'elles sont traitées en Phase 5.

3.2.4. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

Code import import	Nature du bien	Désignation du bien	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements Taux d'amortissement de l'exercice	Dotations de l'exercice (a)	Dotations antérieures	Dotations cumulées	Valeur nette théorique	Redevances de l'exercice	
									Totales (b)	Intérêts (b) - (a)
	NATURE BIEN	DESIGN BIEN	VAL ORIG	TAUX AMORT		DOT ANTER			REDEV EXERCICE	
CB_LIGNE1	Crédit bail mobilier : Matériel informatique	PC	1 000	20%	200	300	700	300	250	50
CB_LIGNE2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CB_LIGNE3										
CB_LIGNE4										
CB_LIGNE5										
CB_LIGNE6										

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.

Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien.

Dans la colonne **4** est renseigné le taux d'amortissement retenu. Pour la première année d'amortissement et la dernière année d'amortissement, le taux est indiqué prorata temporis de la période d'amortissement sur l'année. (ex : amortissement sur 5 ans soit un taux d'amortissement de 20%, mais début d'amortissement le 1^{er} juillet => taux à renseigner de 20% x 6 mois / 12 mois soit 10% pour la première année)

La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5**.

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6**. Le total des dotations se calcule automatiquement en **7**, de même que la valeur nette théorique en **8**.

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.

La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10**.

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en onglet 3-SA.
- une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier en onglet 3-SA.

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	250	50		200	OK

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	0	50		200	-250

3.2.5. Onglet «3-SA » :

Nouveauté campagne 2018 : Suppression de l'onglet 3-MIG. Les SA des MIG MCO/HAD, des activités spécifiques MCO et HAD, et des MIG SSR sont traitées dans l'onglet 3-SA.

Le total saisi dans le PC en « Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges » est repris en **1**.

Le montant total affecté lors de la phase 3 est repris en **2**.

L'écart en **3** est calculé entre le montant total du PC et le montant affecté en phase 3.

Si cet écart est différent de 0, il reste des montants à affecter lors de cette phase.

	Intitulés	Rappel : Total montants Charges incorporables et Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PCE + honoraires (A)	Montant total Phases 3 tous champs (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	MIG	SAC MCO
		TOT_PCE	TOT_phase3		TMIG	934111114
	Charges :					
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	1 0	2 0	3 0	0	
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0	0	0	0	
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	559 046	314 998	244 049	4 500	86 182
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	4 437	4 437	0	0	4 437
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	0	0	0	0	
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles	0	0	0	0	
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles	164 875	164 875	0	0	164 875
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux	76 213	76 213	0	0	6 311
60217	Consommations d'autres produits de base	32 066	32 067	0	0	11 376
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical	0	0	0	0	
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro	0	0	0	0	
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie	0	0	0	0	
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L. 162-22-7 du CSS	42 997	42 997	0	0	42 997
602268	Autres DMI	1 023 930	1 023 930	0	0	30 000
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT	2 108 000	2 108 000	0	0	606 133
6023	Consommations d'alimentation	28 365	28 365	0	0	

Rappel : dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée.

Précisions sur les affectations aux sections des MIG MCO/HAD, des activités spécifiques MCO et HAD, et des MIG SSR :

L'affectation des recettes, des charges et des produits en atténuation se fait en **deux temps** :

- dans un premier temps les recettes sont imputées en Produits Non Déductibles dans l'onglet 2-PC.
- dans un second temps, les charges et produits en atténuation sont affectés sur les SA MIG/Autres activités spécifiques MCO pour lesquelles les charges sont imputables en onglet 3-SA.

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges doivent refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

Précisions apportées pour certains types de financement	Traitement des charges liées au financement	Traitement des produits
MIGAC :		
-MIG :		
-MERRI dotation socle (Anciennement fixe et modulable)	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-MERRI part variable	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-Autres MIG	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-AC	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
FIR		
-FIR finançant la partie MIG	Voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-ancien FMESPP	Dépend de l'activité financée : essentiellement en LGG et STR	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-FIR pour autres	Dépend de l'activité financée	Dépend de l'activité financée
CNR	Dépend de l'activité financée	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour la recherche	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour l'enseignement (si dans la comptabilité d'exploitation de l'établissement)	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement est indiqué dans **le tableau Excel « MIG »** mis à jour et diffusé sur le site de l'ATIH:

- Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC [CHAMP] >ENC [CHAMP] données N
 - Partie « Liste des missions d'intérêt général (MIG) »

3.2.6. Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles

L'objectif de la Phase 4 est d'obtenir des coûts nets, pour chacun des postes de regroupement de charges.

Les montants des produits à déduire ainsi que des RRR (Remises, rabais, ristournes) obtenus sont automatiquement ventilés sur chacune des sections idoines à partir des données comptables saisies lors de la Phase 3, en 1.

Le total des produits à déduire par section pour chacun des grands postes de charges apparaît en 2.

A ce stade, les comptes de charges du PC ont été regroupés sous de grands intitulés de postes de charges, apparaissant en 3 (cf. guide méthodologique ENC « 2.4 ÉTAPE INTERMÉDIAIRE : le regroupement des comptes en postes de charges »)

L'établissement renseigne donc le montant des produits par poste de charge et par section en 4, afin d'aboutir aux coûts nets calculés automatiquement en 5.

L'objectif est d'arriver à un « Ecart (A)-(B)» nul en 6.

Postes de charges (codes d'import)	Intitulés des postes de charges	Montant total phase IV	MIG	Sections d'analyse cliniques MCO
			TMIG	
Rappel onglet 3-SA	Produits à déduire des charges brutes des sections	100	0	100
	RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections	0	0	0
	Total à déduire (A)	100	0	100
	TOTAL des produits déduits en phase IV (B)	100	0	100
	ECART : (A) - (B)	0	0	0
3 PS	Personnel soignant	1 000,0		1 000
	Produits déduits	100,0		100
	Personnel soignant (net)	900,0		900

Les coûts nets de chacune des sections sont alors obtenus en bas de feuille en 7 :

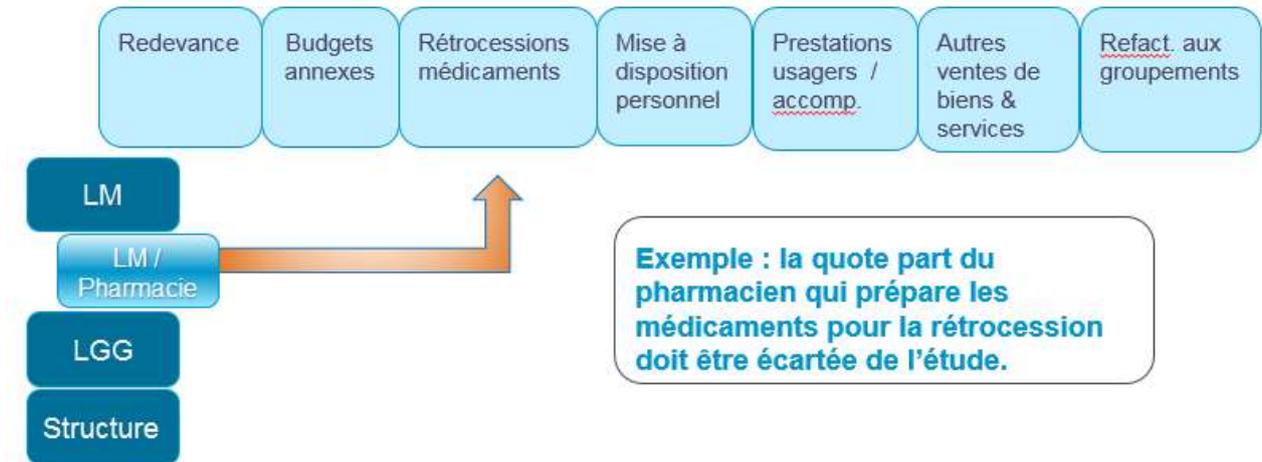
Total des charges brutes des sections	70 067 065	103 500	5 010 229
Total des produits déduits	1 532 410	0	38 617
Total des charges nettes des sections	68 534 656	103 500	4 971 612

En bas de page, les contrôles suivants doivent afficher « OK » :

Contrôles		0	0	0
Le montant déduit n'est pas supérieur au montant à déduire		OK	OK	OK
L'ensemble des produits est déduit		OK	OK	OK
Test soldes négatifs	OK			
Test produits déductibles restant à déduire	OK			

3.2.7. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins

Au cours de cette phase, les enveloppes des sections de logistique (LM, LGG et STR) sont minorées des charges induites consommées par les activités liées aux redevances des praticiens libéraux (pour les QQN/ ex-QQN, cf. exemple QQN/ ex-QQN) ou aux remboursements des budgets annexes (pour les DAF/ ex-DG, cf. exemple DAF/ ex-DG), ainsi qu'aux activités subsidiaires.



Dans l'onglet 5, on trouve dans la partie « Saisie des charges indirectes », en ligne l'ensemble des sections de LM, LGG et structure, et en colonne les activités génératrices de charges induites.

Un premier tableau a été ajouté avec le rappel des recettes liées aux Act. Subs. et RCRA issues de l'onglet 2-PC.

⇒ Une ventilation des recettes par SA est attendue pour certains comptes.

	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PC (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Redevances des praticiens libéraux	RCRA	Activités subsidiaires					
				Redevances des praticiens libéraux	USLD	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services	Refacturation aux groupements	
				RDDEV	8	ACT_SUB001	ACT_SUB002	ACT_SUB003	ACT_SUB004	ACT_SUB005	
RECETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUBSIDIAIRES ET RCRA IDENTIFIÉES EN PHASE 2-PC											
701	Ventes de produits finis	701	0	0	0					0	
702	Ventes de produits intermédiaires	702	0	0	0					0	
703	Ventes de produits résiduels	703	0	0	0					0	
704	Travaux	704	0	0	0					0	
705	Etudes	705	0	0	0					0	
706	Prestations de services	706	0	0	0					0	
7071	Rétrocession de médicaments	7071	0	0	0		0				
7078	Autres ventes de marchandises	7078	0	0	0					0	
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Chambres	70821	0	0	0				0		
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Repas	70822	0	0	0				0		
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Téléphone	70823	0	0	0				0		
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	70828	0	0	0				0		
7083	Locations diverses	7083	0	0	0					0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	7084	0	0	0		0				
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex QQN	7085	0	0	0	0					
7087	Remboursement de frais par les CRRA	7087	0	0	0						
7088	Autres produits d'activités annexes	7088	0	0	0					0	
709	RRR accordés par l'établissement	709	0	0	0						
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	7471	0	0	0						
7485	Fonds européens	7485	0	0	0						
7486	Collectivités territoriales et autres organismes publics	7486	0	0	0						
752	Revenus des immeubles	752	0	0	0					0	
758	Cotisations reçues des adhérents	758	0	0	0					0	
758	Produits divers de gestion courante	758	0	0	0					0	
7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs	7721+7728	0	0	0						
TOTAL DES RECETTES (A)			0	0	0	0	0	0	0	0	0

Exemple DAF/ ex-DG :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LR / LGG / STR POUR CES ACTIVITES										
Secteurs		Initiales des postes ou comptes de charges ou produits		Reappel des montants à affecter de la Phase 4-côté (montants totaux)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant total à affecter dans les colonnes (A) - (B)	0001	0002	0003	
				0001	0002	0003	0	0	0	
Phase 4	0001	PS	Personnel soignant	0001_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	0001_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors paramédicaux des soins)	0001_PM	0	0	0			
		PDS	Paramédicaux des soins du personnel médical / comptes charges soiviés	0001_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participation des salariés aux frais de l'expansion	0001_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESOCP	Autres dépenses	0001_AUTRESOCP	100	100	00			
Distribution	0002	PS	Personnel soignant	0002_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	0002_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors paramédicaux des soins)	0002_PM	0	0	0			
		PDS	Paramédicaux des soins du personnel médical / comptes charges soiviés	0002_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participation des salariés aux frais de l'expansion	0002_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESOCP	Autres dépenses	0002_AUTRESOCP	10 000	10 000	1 000			

3.2.8. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours

Cette phase permet d'identifier les charges nettes résiduelles des sections

Au cours de cette phase sont déduites les charges directement affectées à des séjours / séquences et préalablement affectées sur les SA.

Rappel : Le recueil des charges suivies au séjour s'effectue à partir du logiciel ARAMIS.

Il faut déduire ces charges d'ARCANH pour ne pas les comptabiliser en double.



	Intitulés des postes de charges	Montant total Phase 6-cd	SAC MCO	SAC SSR	HAD	SAMT
			Médecine générale	Affection du système nerveux adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) POST-REA	HAD : Charges au domicile du patient	Radiologie
			aramis	9345121202	ssr000	ssmt00
SP	Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
SP T	Charges directes hors traceurs déduites	0	1	1	1	1
	Charges directes traceurs déduites	0	0	0	0	0
	Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net résiduel)	0	0	0	0	0
SP FES	Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net résiduel)	0	0	0	0	0
SP ATU	Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net résiduel)	0	0	0	0	0
PSL	Produits sanguins labiles (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	Produits sanguins labiles (net résiduel)	0	0	0	0	0

L'établissement doit renseigner sur chaque SA, pour chaque type de charge, le montant des dépenses affectées aux séjours sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'étude, en ①.

Cette phase peut se remplir partiellement par **un import** issu d'ARAMIS (cf. Manuel ARAMIS [Champ] > Exports des données)

3.2.10. Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC

L'onglet 7-LOG comprend les LGG et STR en plus des LM. Le renseignement des clés de LGG et STR par SA est facultatif pour l'ENC 2018, **sauf pour la LGG Hôtel hospitalier dont la saisie des clés par SA est obligatoire.**

Cet onglet permet la ventilation :

- **Des dépenses de logistique médicale (LM) sur les SA.**
- **Des dépenses de LGG Hôtel Hospitalier sur les SA**

La saisie des clés par SA est obligatoire (SAC, SAMT, SAMT plateaux RR, SA SPE SSR)

Comme pour la phase précédente, les euros de charges médicales gérées par la pharmacie sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés en LM pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances. Les montants d'actif brut médical immobilisé sont calculés automatiquement et reportés en LM Génie biomédical.

Fonctions	Sections	Numéro de section (code d'import)	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase VII Clés LOG par champ (A)	Total de la Phase VII Clés LM par SA (B)	Ecart (A) - (B)	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO
							Résanimation pédiatrique	Résanimation polyvalente (médecine et chirurgie)
		Code import	Nature_cle				00000	00000
Logistique médicale	Pharmacie	9301	Montants ventilés	0,00	0,00	0,00		0
	Désinfection	9302	Montants ventilés	0,00	0,00	0,00		0
	Génie biomédical	9304	Montants ventilés	0,00	0,00	0,00		0
	Hygiène hospitalière et vigilances	9305	Montants ventilés	0,00	0,00	0,00		0
	Autre logistique médicale	9399	Montants ventilés	0,00	0,00	0,00		0
				Montants ventilés	0,00	0,00	0,00	

- **Des dépenses de LGG et STR sur les SA**

Cette saisie est facultative, à visée exploratoire **à l'exception de la nouvelle LGG Hôtel Hospitalier**

Comme pour la phase précédente, les euros de charges bruts et ETPR sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés respectivement en LGG SACG+STR FIN et LGG SALP.

Fonctions	Sections	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase 7-champs (A)	Total de la Phase 7-LOG (B)	Ecart (A) - (B)	SAC MCO	SAC MCO
						Médecine polyvalente non programmé/dernatologie URO	Médecine polyvalente/Neuro
		Nature_cle				93411114	93411100
La saisie des clés par SA sur les sections de LGG et Structure est facultative							
Logistique	Pharmacie	9301	Nombre de repas servis aux patients	491 320	0	491 320	
			Montants ventilés	798 281	0	798 281	0
Structure	Sanctuaire	9314	Nombre de bloc de lit	325 788	0	325 788	0
			Montants ventilés	0	0	0	0
Services administratifs à l'activité globale	Services administratifs à l'activité globale	93111	Euros de charges locales *	130 845 426	8 680 371	125 865 055	1 542 099
			Montants ventilés	242 348	242 348	0	62 848
	Services administratifs des soins personnels	93112	ETPR	1 743	1 200	444	41
			Montants ventilés	19 033	19 033	0	474

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les SA.

3.2.11. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA

L'objectif de cette phase est de fiabiliser les dotations aux amortissements déclarées en phase 3.

Les sections d'analyses sont celles utilisées en onglet 3-SA à l'exception des MIG d'une part et des activités hors ENC d'autre part qui ne sont pas détaillées dans cette phase.

Les règles d'imputation des immobilisations aux sections d'analyse doivent répondre aux mêmes exigences que celles des charges en onglet 3-SA.

Cette phase reprend le tableau de variation des immobilisations de l'établissement en le détaillant par section :

- Tableau T0 – Type et durée d'amortissements : permet de renseigner le type d'amortissement pratiqué par catégorie ainsi que les durées minimales et maximales.
- Tableau T1 - Actif brut au 31/12/N : saisie de la valeur brute des immobilisations réparties par section.
- Tableau T2 - Amortissements cumulés au début de l'exercice 01/01/N : ce tableau doit être saisi pour la première campagne. Les informations des années précédentes pourront être reprises pour les années suivantes.
- Tableau T3 - Diminution d'amortissements de l'exercice (flux N) : saisie des reprises sur amortissement pratiquées lors de l'exercice (principalement dans le cadre de mises au rebut ou de cessions d'immobilisations).
- Tableau T4 - Dotations aux amortissements de l'exercice (flux N) : ce tableau sera automatiquement alimenté par les dotations aux amortissements saisies en onglet 3-SA.
- Tableau T5 - Actif Net au 31/12/N : l'actif net sera automatiquement calculé à partir des informations saisies précédemment soit : Actif brut au 31/12/N – amortissements déjà pratiqués au 01/01/N + flux de l'année des diminutions d'amortissement de l'exercice – flux de l'année des dotations aux amortissements de l'exercice = actif net 31/12/N [T5=T1-T2+T3-T4].
- Le tableau T6 – Valeurs brutes des biens financés en crédit-bail en N et le tableau T7 – Amortissements des biens financés en crédit-bail en N sont alimentés automatiquement des précédentes phases

3.2.12. Onglet « Contrôles »

Cet onglet ne nécessite aucune saisie de donnée. Il a pour objectif de permettre d'effectuer les premiers contrôles de cohérence avant l'envoi sur la plateforme et la consultation des tableaux de contrôle.

Un tableau reprenant les différents contrôles de cohérence évoqués précédemment permet de s'assurer rapidement de la validité de ces éléments.

Une zone de saisie libre permet d'indiquer des commentaires.

Tous les contrôles doivent être OK avant l'envoi sur la plateforme.

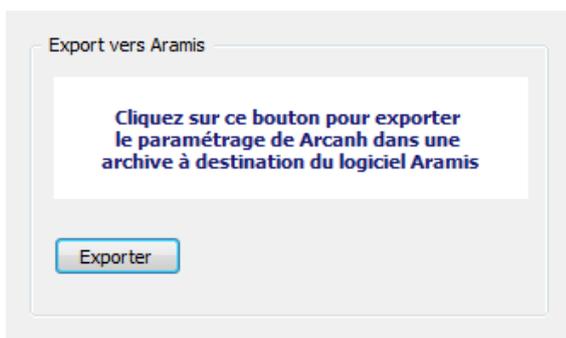
Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
Données administratives		
DA : C1	Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données de capacités	OK
DA : C2	Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des ETP	OK
DA : C3	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données de capacités	OK
DA : C4	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des ETP	OK
DA : C5	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des UO de SSR	OK
DA : C6	Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des ETP	A vérifier
DA : C7	Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des intervenants	OK
DA : C8	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des ETP	OK
DA : C9MCO	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C9SSR	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C9HAD	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C10	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des ICR	OK
DA : C11	Contrôles sur la LGG : données des ETP	OK
DA : C12	Contrôles sur la LM : données des ETP	OK
DA : C13	Contrôles sur les colonnes Autres activités : données des ETP	OK
Données administratives : contrôles sur les surfaces (facultatif)		
DA : C15	Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C16	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C17	Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C18	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des surfaces (facultatif sauf ENC SSR)	OK
DA : C19	Contrôles sur la LGG : données des surfaces (facultatif)	A vérifier
DA : C20	Contrôles sur la LM : données des surfaces (facultatif)	A vérifier
DA : C21	Contrôles sur les colonnes Autres activités : données des surfaces (facultatif)	OK
2-PC		
2-PC : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
2-PC : C2	Aucun montant n'est mis dans les comptes 60	A CORRIGER
2-PC : C3	Aucun montant n'est mis dans les comptes 61	A CORRIGER
2-PC : C4	Aucun montant n'est mis dans les comptes 635 et 637	A CORRIGER
2-PC : C5	Aucun montant n'est mis dans les comptes de charges de personnel (63 et 64)	A CORRIGER
2-PC : C6	Le montant des charges de la colonne "Reclassement extra comptable " est <> 0	OK
2-PC : C7	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette phase	OK
2-CB		
2-CB : C1	Il y a des montants dans les comptes 612 du PCE mais le tableau du crédit bail n'est pas rempli	OK
2-CB : C2	Le tableau du crédit bail montre des anomalies	OK

3-SA		
3-SA : C1	L'onglet n'est pas rempli en totalité : il reste des lignes sans remplissage	OK
3-SA : C2	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette Phase. NB : Cela peut également provenir d'un problème d'affectation des MIG	OK
3-SA : C3	Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de charges	OK
3-SA : C4	Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de produits	OK
3-SA : C5	Il y a des montants >0 dans une LM typée "Non concerné"	OK
3-SA : C6	Il y a des montants >0 dans une LGG typée "Non concerné"	OK
4-pdt		
4-pdt : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
4-pdt : C2	Il reste des montants à affecter dans cette Phase.	OK
4-pdt : C3	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
5		
5 : C1	L'onglet n'est pas rempli NB : il se peut que certains étbts répartissent les charges directement en Phase 3-SA et pas en Phase 5.	A vérifier
5 : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
5 : C3	Il reste ou il y a trop de montants de produits à affecter dans cette Phase.	OK
6-cd		
6-cd : C1	L'onglet n'est pas rempli NB : dans de rares cas, il est possible qu'il n'y ait pas de charges suivies au séjour (cas rares d'établissements SSR)	Phase à compléter
6-cd : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase NB : Apporter une correction ou une justification obligatoire	OK
7-champs		
7-champs : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
7-champs : C2	Certaines sections de LM, LGG et/ou structure ont des couts en Phase 4-pdt et pas de clés de ventilations dans cette Phase	OK
7-champs : C3	Certaines activités ont des couts mais il n'y a pas de clés de ventilation sur ces activités pour affecter de la LM et/ou de la LGG	OK
7-LOG		
7-LOG : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
7-LOG : C2	La somme des clés de ventilation ne correspond pas à la clé de ventilation indiquée en Phase 7-Champs	OK
Immo		
Immo : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
Immo : C2	L'actif net comprend des valeurs négatives	OK

4. Traitements ENC : export vers ARAMIS

Attention : il est obligatoire **de saisir des UO en onglet 1-DA** pour chaque SAMT, SAMT Plateaux SSR, SAMT métier de RR et SA SPE SSR pour pouvoir exporter le découpage analytique ARCAⁿH vers ARAMIS.

La fenêtre « Export pour ARAMIS » se présente ainsi :



Le bouton **Exporter** permet de générer le fichier qui devra être importé dans ARAMIS pour permettre son paramétrage. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner le répertoire où le fichier sera stocké. Ensuite, le fichier SA_ARCANH_FINESS_ANNEE.ZIP est généré suivi d'un message de confirmation.

Il peut être ensuite importé en l'état dans ARAMIS. Il contient les données d'identification de l'établissement, l'ensemble des SA paramétrées dans ARCAⁿH ainsi que la date et l'heure de génération du fichier.

Remarque : si vous ne parvenez pas à accéder au répertoire indiqué, assurez-vous que vos paramètres permettent d'afficher les fichiers et dossiers cachés (dans la fenêtre de l'explorateur, dans Outils/Options d'affichage/Affichage, dans la rubrique "Fichiers et dossiers cachés" choisir "Afficher les fichiers et dossiers cachés") avant de régénérer le fichier.

5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme

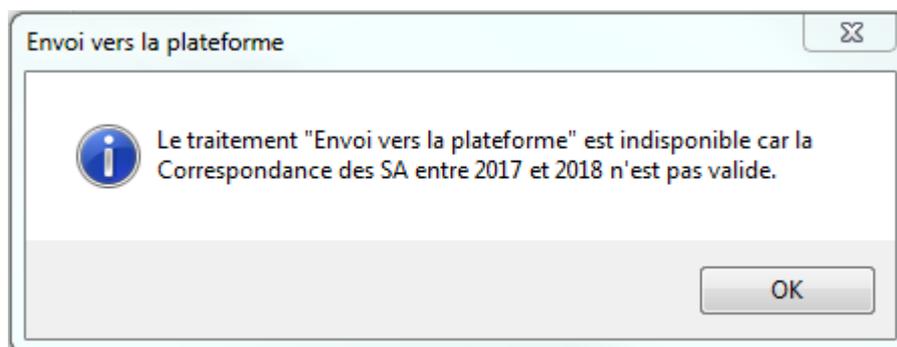
Le traitement permet de générer les fichiers à transmettre vers la plateforme e-ENC.



5.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée

Cf. Traitements ENC: Correspondance des SA

Dans le cas où l'étape traitement – Correspondance des SA n'a pas été réalisée, le message d'erreur suivant apparaît après avoir cliqué sur « Transmettre » dans la partie « Envoi de l'ENC vers la plateforme ».



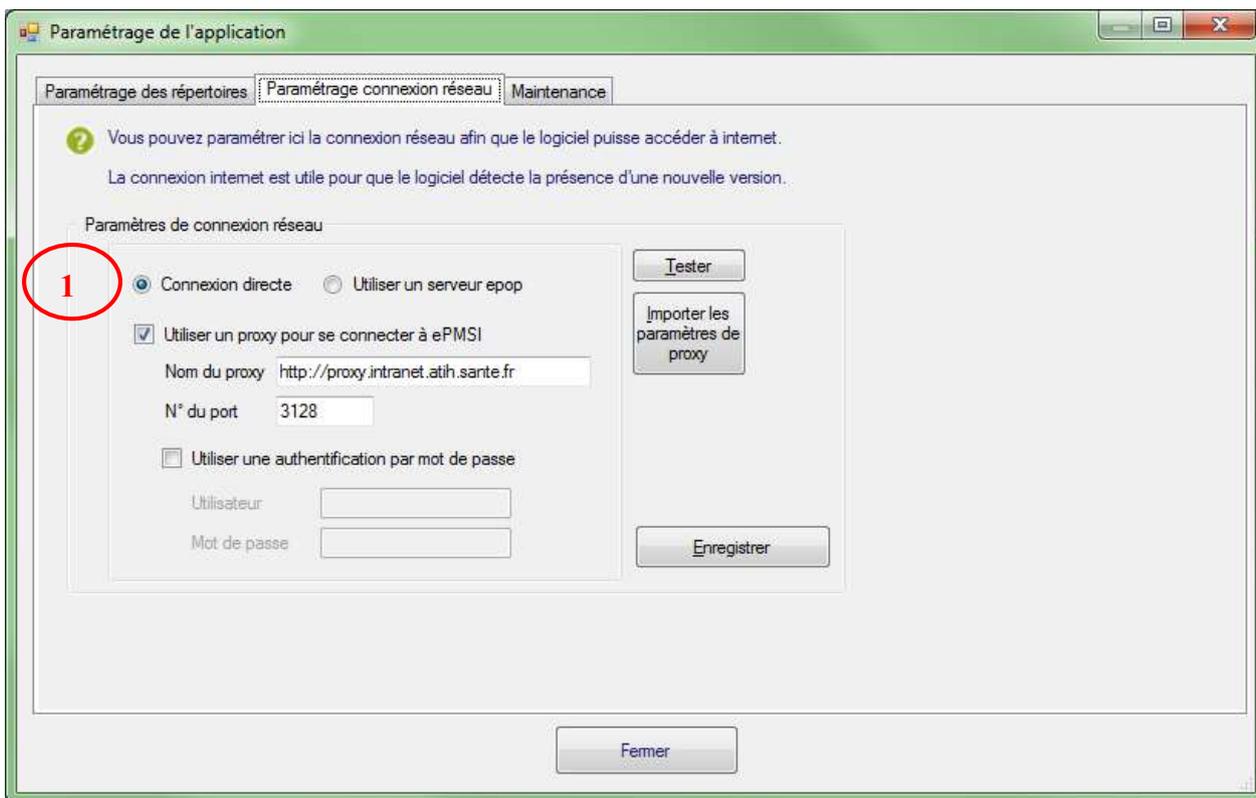
5.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme

Le paramétrage de la connexion à la plateforme peut être effectué :

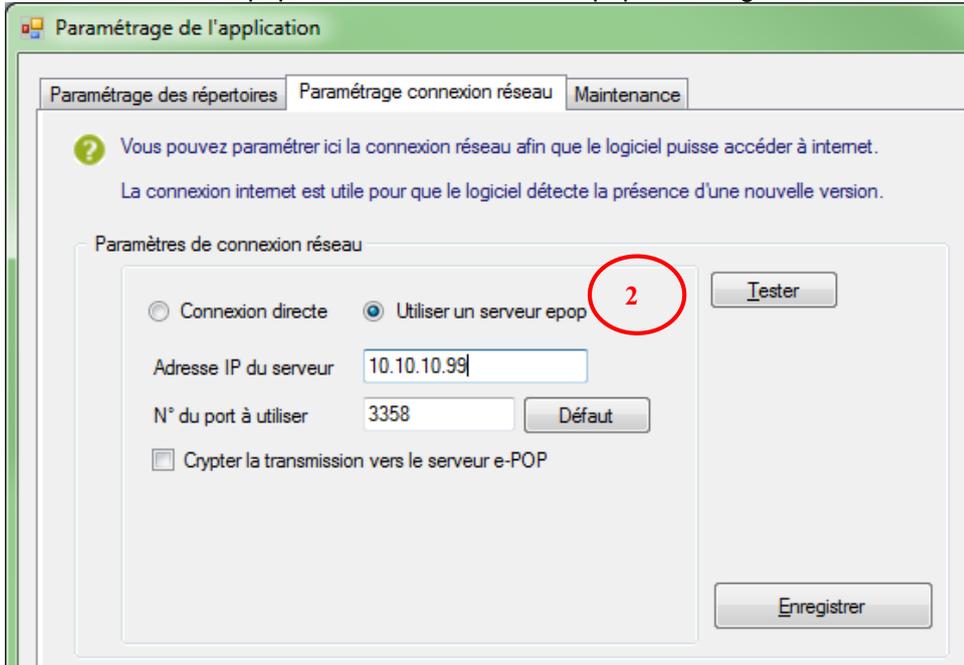
- en cliquant sur le lien « paramétrage de connexion à la plateforme »
- par le menu Outils/paramétrages



La connexion directe doit être utilisée en priorité :



Si la connexion directe n'est pas possible car le poste ne peut être connecté à la plateforme directement, utiliser un serveur e-pop. Cf. notice d'utilisation e-pop téléchargeable sur le site de l'ATIH. **(Solution 2)**



5.3. Envoi du panier vers la plateforme

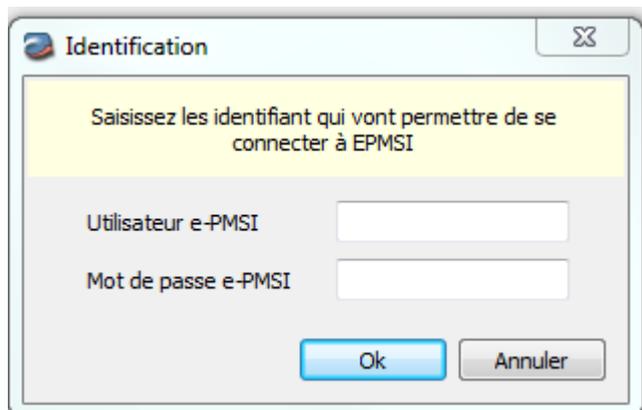
Deux possibilités :

Transmettre

: Transmission du panier sur la plateforme

Pour transmettre les données directement sur la plateforme (pour in fine, accéder à vos tableaux de contrôle), cliquez sur Transmettre.

L'établissement doit alors s'identifier sur la plateforme pour y envoyer son panier et commander les traitements.



Attention : si vous effectuez plusieurs ENC, il faudra renseigner autant de fois l'identification et le mot de passe que de champs traités

L'ordre des transmissions est le suivant : MCO puis SSR puis HAD.

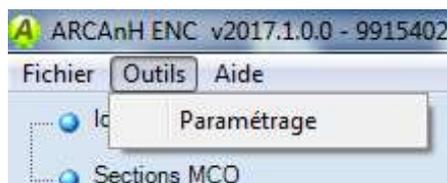
(Exemple : si vous faites l'ENC MCO, l'ENC SSR et l'ENC HAD, on vous demandera la première fois l'identifiant MCO puis la deuxième fois l'identifiant SSR puis la troisième fois l'identifiant HAD).

Exporter

: Permet de constituer une archive destinée à être déposée sur la plateforme. Cette fonctionnalité est utile pour les postes n'ayant pas d'accès directs à Internet. Pour déposer le dossier créé sur la plateforme e-ENC, merci de vous référer au guide des outils partie « Plateforme »

6. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support

6.1. Paramétrage de l'application





Les données du logiciel ARCANH sont stockées dans un fichier qui se nomme « ARCANH_ENC_année.sq3 ». Celui-ci est stocké par défaut dans le « répertoire de données du profil utilisateur Windows ».

Il est possible de modifier son emplacement en utilisant le bouton « Enregistrer la base de données sous... »

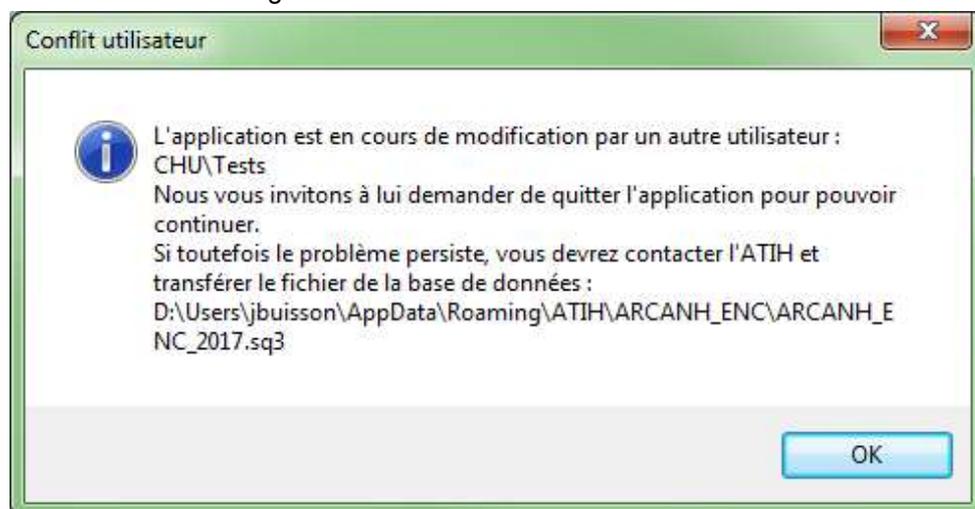
Pour ouvrir une base de données déjà existante, il suffit de la sélectionner à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données... »

6.2. Travailler en réseau

Si plusieurs personnes veulent travailler sur les mêmes données du logiciel, il suffit donc de définir un répertoire unique de travail et de paramétrer le même chemin sur chaque poste de travail :

- Le premier utilisateur enregistre la base de données sur un répertoire réseau commun,
- Puis les autres utilisateurs doivent pointer sur cette base de données à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données... »

A noter que 2 utilisateurs ne peuvent pas travailler en même temps : le logiciel le notifiera au deuxième utilisateur lors de l'ouverture du logiciel ARCANH :



Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

6.3. Problèmes connus

6.3.1. Au lancement de l'application

Erreurs :

« **To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.6.1** »

Ou

« **L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable** »

Il manque les prérequis pour installer correctement le logiciel. Le composant Microsoft .NET Framework 4.6.1 (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

6.3.2. A la connexion de la plateforme

Erreur : « **Enable to connect to the remote server** » ou « **Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur?** »

Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifiez vos paramètres dans le menu Export vers la plateforme. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaître la connexion à utiliser.

Erreur : « **Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu)** »

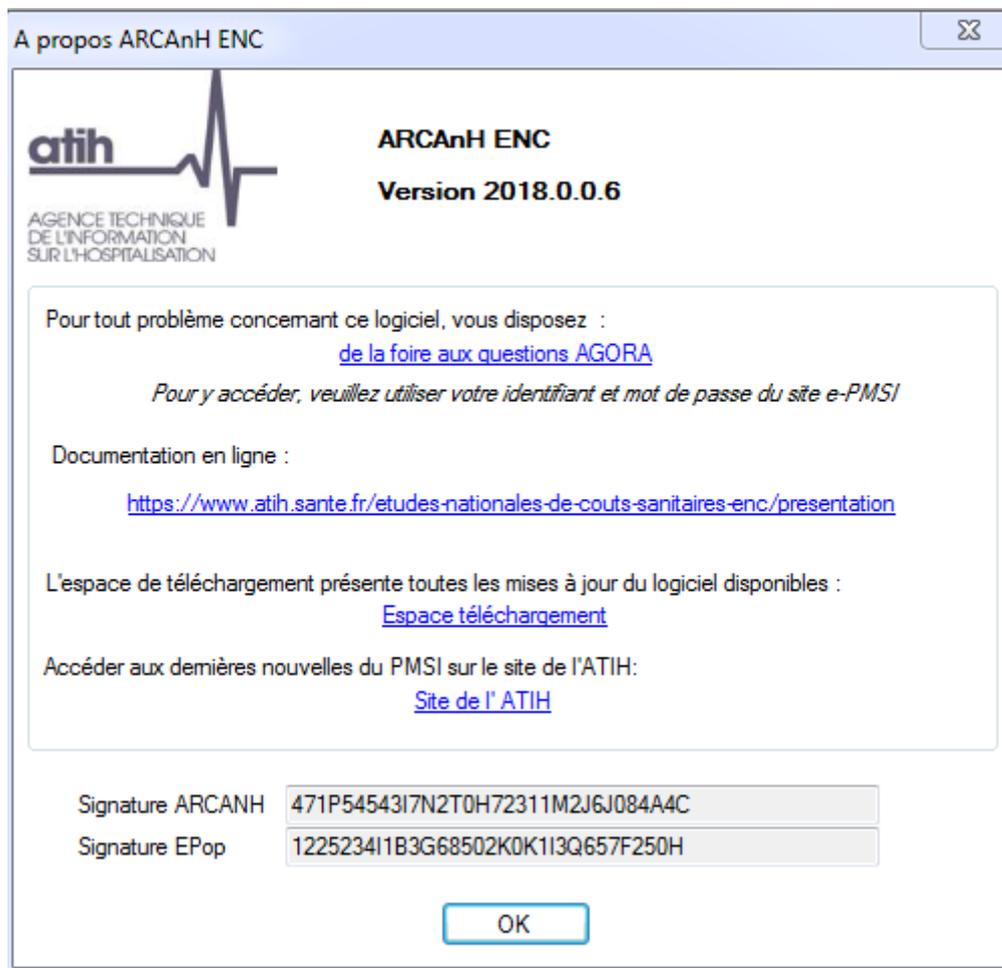
L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur, est de vous connecter directement sur la plateforme pour transmettre vos fichiers. Cette erreur signifie que votre proxy est trop lent et que le fichier Zip n'arrive pas complètement à se télécharger via le logiciel.

Message : « **Le fichier est occupé (validé ou en cours de télétransmission) sur le serveur et ne peut pas être transmis. S'il s'agit d'un fichier valco, cela peut être dû au fait qu'il n'y a pas de panier validé pour cet exercice.** »

Ce message signifie que les données établissements ont été validées ou sont déjà en cours de traitement sur la plateforme. Il faut donc dévalider les données au niveau établissement depuis la plateforme ou attendre que le traitement commandé sur la plateforme soit terminé pour débloquer la transmission.

6.4. Support

En cas de difficultés **techniques**, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAⁿH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.

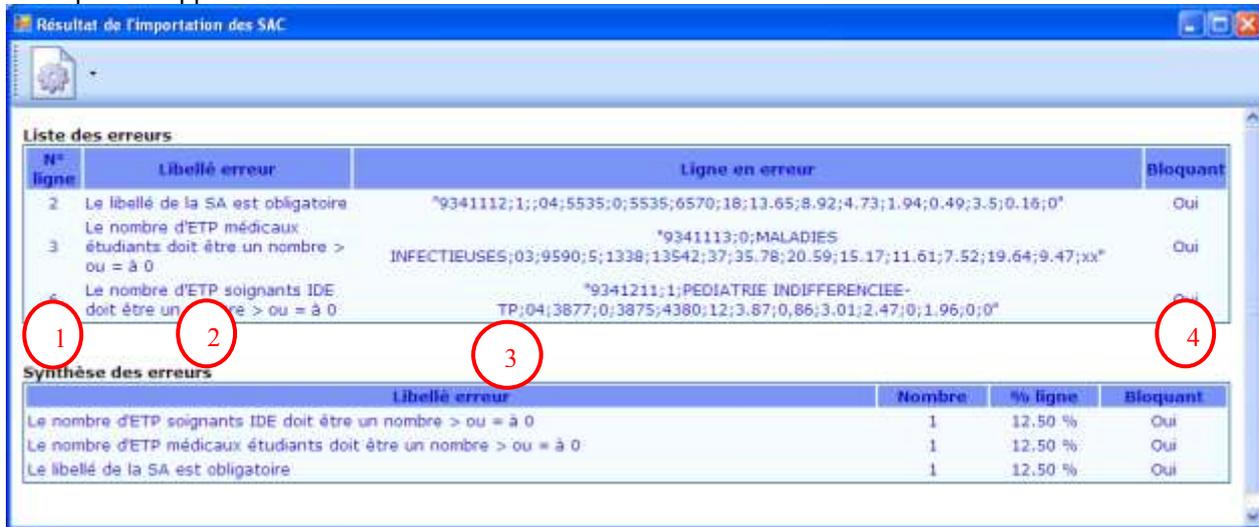


En cas de difficultés **méthodologiques**, sur le forum AGORA, poster votre message dans la partie **ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - MCO/Méthodologie ENC MCO**
ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - SSR/Méthodologie ENC SSR
ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - HAD/Méthodologie ENC HAD

Annexe 1 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :



Liste des erreurs

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
2	Le libellé de la SA est obligatoire	*9341112;1;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0*	Oui
3	Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	*9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx*	Oui
4	Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	*9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0.86;3.01;2.47;0;1.96;0;0*	Oui

Synthèse des erreurs

Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le libellé de la SA est obligatoire	1	12.50 %	Oui

Liste des erreurs :

Le tableau ci-dessous contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.

Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.

S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

1 : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur

2 : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.

3 : Indique la ligne concernée par l'erreur.

4 : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

Synthèse des erreurs :

Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

Les erreurs les plus courantes sont:

Erreur sur le séparateur : ça doit être le «;»

Erreur sur le nombre de champ attendu

Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.

Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.

La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.

La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1